

# L'ACTION *nationale*

## Editorial.

Pierre Elliot Trudeau

Dieudonné Massé, o.f.m.

Gaétan Legault

Noël Dorion

Mario Dumesnil

## Profils

Les sophismes de M. Saint-Laurent

La démocratie est-elle viable au Canada français ?

Qui viendra en aide à Port Colborne ?

La centralisation est-elle inévitable?(2)

Une autre forme de centralisation

Cinquantenaire... et résurrection

Antonio Perrault

*Nos grandes enquêtes  
reprendront en 1955*

## LES CHRONIQUES DE L'ACTION NATIONALE

J.-C. Tanguay

Claude Sylvestre

LE DIRECTEUR

NOTRE LITTÉRATURE

LE CINÉMA

LES CONTES DU PÈRE AMBROISE

ENTRE QUATRE YEUX

VOLUME XLIV NUMÉRO 3 — NOVEMBRE 1954 — MONTRÉAL

TRENTE-CINQ CENTS L'EXEMPLAIRE

# L'ACTION NATIONALE

REVUE MENSUELLE

---

• Directeur : Pierre LAPORTE •

---

L'Action Nationale, publiée par la Ligue d'Action Nationale, est un organe de pensée et d'action au service des traditions et des institutions religieuses et nationales de l'élément français en Amérique. Elle paraît tous les mois sauf en juillet et en août.

Les directeurs de la Ligue sont : MM. François-Albert Angers, président; André Laurendeau, vice-président; Jean-Marc Léger, secrétaire; Paul-Emile Gingras, trésorier; M. le chanoine Lionel Groulx, Anatole Vanier; R.P. J.-P. Archambault, S.J.; Mgr Olivier Maurault, P.S.S., Arthur Laurendeau, René Chaloult, Gérard Filion, L. Athanase Fréchette, Jean Drapeau, Guy Frégault, Jacques Perrault, Dominique Beaudin, Clovis-Emile Couture, Jean Deschamps, R.P. Richard Arès, S.J., Wheeler Dupont, André Dagenais, Alphonse Lapointe, Luc Mercier, Pierre Lefebvre, Gaétan Legault, Roland Parenteau.

---

Administration :

CASIER POSTAL 221, STATION E,  
Montréal

---

L'abonnement est de \$3.00 par année

L'abonnement de soutien : \$5.00

*Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe  
Ministère des Postes, Ottawa.*

*Rééditée en octobre*

# L'HISTOIRE DU CANADA FRANÇAIS

du chanoine *Lionel Groulx*

Le premier volume en est à sa 3<sup>e</sup> édition  
et le deuxième, à sa 2<sup>e</sup> édition

Des milliers de Canadiens français ont lu avec  
intérêt et profit les quatre volumes de cette  
histoire.

*Placez votre commande immédiatement.*

Les 4 volumes : \$10.00

LES ÉDITIONS DE  
CASIER POSTAL 221, STATION E  
MONTRÉAL

# LES AMIS DE LA REVUE

**RAYNAULT, Adhémér**

Achat et vente de propriété  
Prêts : 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> hypothèque

● 3573 est, Ontario — FA 1751

**CHAUSSÉ, Fernand**

AVOCAT

152 est, Notre-Dame  
MA 1922

**DENIS, Arcadius**

AVOCAT

● 86, rue Wellington Nord  
Sherbrooke, Qué. - Tél. 2-4793

**DORAIS, Jean-Louis**

AVOCAT

● 57 ouest, rue St-Jacques  
HA 1336

**THERRIEN, F.-E., avocat**

Ch. 812, Edifice des Tramways,  
159 ouest, rue Craig, Mtl.  
UN 1-2889

**YANIER, Anatole**

AVOCAT

● 57 ouest, St-Jacques  
HA 2841

**FRECHETTE, L.-A.**

NOTAIRE

● 159 ouest, Craig  
LA 9607

**ROBILLARD, Michel**

NOTAIRE

● 934, Ste-Catherine est  
UN. 6-5818

**POULIN, Albert**

ARCHITECTE

● 1115, Prospect, Sherbrooke, P.Q.  
Tél. : 2-4620

**ALBERT ROUSSEAU Ltée**

CHARBON - HUILE

● 10720 Millen  
DU 4146

**LAVIGNE, C.-E.**

Courtier d'assurances

● 3750, rue Lacombe  
AT 6433

**PAQUIN, Philiat**

PHARMACIEN

● Angle Boul. Rosemont et Chabot  
CR 2358

**LAPORTE, René**

MEDECIN

● 3426 St-André, apt. 1, Montréal  
CH. 2442

**PAQUETTE, P.-E.**

FERRONNERIE

● 1115 est, rue Mont-Royal  
GI 3337

**CARON, Marcel**

Assurances générales

● 5117, Boul. Rosemont, Mtl.  
TU 3275

**NADON et DE CARUFEL**

Comptables agréés

● 10 ouest, rue St-Jacques  
PL 2739

**LAROCHE, Willie, C.C.S.**

Assurances générales

● 477, St-François-Xavier, ch. 310  
Bur. : HA 0422 - Rés. : HA 8064

**EMILIEN ROCHETTE & FILS**

Les spécialistes du tapis à Québec

● Téléphone 2-5235  
352, rue St-Vallier, Québec

**GALARDO, Armand**

"Fruiterie St-Louis-de-France"  
Epicerie, viandes cuites.

● 515, rue Roy — PL 1729

**FOURNIER, Albert**

Procureur de brevets d'invention

● 934 est, Ste-Catherine  
HA 4548

**ROY, Roméo**

Spécialités pharmaceutiques  
 Longueuil, P.Q.  
 OR 9-0349

**DESCHÊNES & Fils Ltée**

Matériaux de plomberie et chauv.  
 5685, Iberville  
 FR 3176-7

**MASSE, Paul**

AVOCAT  
 152 est, rue Notre-Dame  
 BE 1971

**LABELLE, Henri-S., F.R.A.I.C.**

ARCHITECTE  
 3, avenue Kelvin, Outremont  
 AT 3434

**ANGERS, Adrien, C. d'A.A.**

Assureur agréé  
 Bureau : 4009, rue Hochelaga  
 CL 7797

**COMPONNETTE INC.**

J. BRASSARD, prés.  
 256 est, Ste-Catherine, Mtl.

**MAXIME**

Nettoyeurs et Teinturiers  
 4140, rue St-Denis  
 BE 1158

**Salaison MAISONNEUVE**

BACON marque "MORIN"  
 1430, De Lasalle  
 CL 4086-7

**SANSSOUCY, Arthur**

BOUCHER-ÉPICIER  
 3995, Hochelaga  
 CL 2839

**AUG. BRUNETTE Ltée**

PLOMBERIE-CHAUFFAGE  
 4154, rue Hôtel de Ville  
 PL 1946

**DUST-O-DUST**

Poudre à balayer  
 7028, De Laroche, Mtl.  
 Rolland Trépanier — CA 9071

**La Cie TULIPPE Ltée**

Cravates, écharpes et robes de  
 chambre 4630, rue Iberville, Mtl.  
 FA 2533

**SÉGUIN, Paul-Émile**

NOTAIRE  
 6726, St-Hubert  
 DO 8739

**CAMBRON, M., B.Ph., L. Ph.**

Propriétaire Pharmacie Cambron  
 Spécialité : Prescriptions  
 775 est, rue Roy — HA 9755

**VOUS!**

Nous attendons

**VOTRE nouvel abonné**

Des centaines de lecteurs ont entendu notre appel. Pourquoi pas VOUS ?

ADRESSEZ VOS ENVOIS :

CASIER POSTAL 221, STATION E  
MONTRÉAL

## Lucien Viau et associés

*Comptables Agréés*

CHAS. DESROCHES, C.A.  
FERNAND RHEULT, C.A.

159 Ouest, rue Craig,  
(EDIFICE DES TRAMWAYS)

MA. 1339

LA COMPAGNIE

## F.-X. DROLET

Ingénieurs — Mécaniciens — Fondateurs

*Spécialités :*

*Ascenseurs modernes de tous genres,  
soudures électriques et autogènes, etc.*

206, rue du Port

Québec

TOUS LES  
ACCESSOIRES  
ELECTRIQUES

(strictement en gros)



"Le temple de la lumière"

Ben BÉLAND, président - Jean BELAND, Ing. P., sec.-trésorier  
7152, boul. ST-LAURENT, Montréal — GRavelle 2465

Pour devenir propriétaire . . .

Epargnez avec :

LA COMPAGNIE MUTUELLE D'IMMEUBLES  
LIMITEE

1306 est, Ste-Catherine, Montréal

Tél. : CHerrier 5415-5515

# L'ACTION NATIONALE

---

---

VOL. XLIV, No 2

MONTREAL

Octobre 1954

---

---

## *Les sophismes de* **Monsieur Saint-Laurent**

*Les événements se précipitent dans le domaine des relations fédérales-provinciales. Hier, c'étaient les discours de M. St-Laurent sur le Saxonnia et au Club de Réforme de Québec. A l'heure actuelle, c'est la détente de la rencontre Duplessis-St-Laurent et d'une Conférence fédérale-provinciale possible. Que nous vaudra demain?*

*Pour que demain ne soit pas fait de déceptions, l'opinion publique devra rester vigilante, à la fois contre les positions de principe inacceptables de M. St-Laurent et contre les faiblesses possibles du gouvernement Duplessis. Le grand danger réside toutefois, pour l'heure, dans les positions de M. St-Laurent. Malgré la détente politique du moment, il reste donc nécessaire de réagir vigoureusement contre les principes que l'actuel premier ministre du Canada entend mettre à la base de ses propositions.*

*Le discours de M. St-Laurent à Québec est en tous points indigne de la réputation d'honnêteté intellectuelle et de bonne foi politique que tout le monde, dans la province de Québec, s'est plu à lui reconnaître jusqu'ici. Il contient des affirmations évidemment contraires aux faits et frisant*

*parfois le ridicule, des raisonnements d'un simplisme à faire désespérer de la raison humaine et, ce qui est plus grave, des prises de position inconciliables avec les légitimes intérêts de la nation canadienne-française, tels que déjà reconnus d'ailleurs par tous les Canadiens dans le texte constitutionnel de 1867.*

### **Contraire aux faits**

*Sont évidemment contraires aux faits les plus patents les affirmations à l'effet que :*

1° *certaines parties de la province de Québec considèrent avec dépit les progrès du Canada et la place de plus en plus importante qu'il joue dans le concert des nations:*

2° *l'expansion du Canada nuit à la thèse séparatiste de l'abbé Groulx.*

*Ne nous y attardons donc pas! Si M. St-Laurent ne s'est pas laissé entraîner là dans un mouvement de mesquine politicaillerie, il faudra se demander si l'adulation dont il est l'objet chez les Anglo-Canadiens ne lui tourne pas la tête. Qu'il ne confonde pas sa propre personne et la politique de son parti avec l'entité canadienne. Personne ne boude une politique de grandeur à l'échelle canadienne. Beaucoup cependant doutent que le militarisme et le centralisme caractéristiques de la politique libérale depuis quinze ans en soient la véritable expression.*

*Mais passons aux raisonnements simplistes, mais quand même dangereux dans leur présentation fallacieuse. M. St-Laurent s'offusque, par exemple, de ce que sa politique "pour promouvoir l'unité de notre nation d'un océan à l'autre", soit considérée comme une centralisation nuisible à l'autonomie des provinces. "Ce n'est pas la vérité", affirme-t-il. Mais la vérité pourrait-elle contrarier l'évidence?*

Quoi qu'en puisse dire M. St-Laurent, obtenir des provinces qu'elles abandonnent leur droit de perception sur les impôts directs pour s'en remettre à des subsides fédéraux limités, c'est par définition même centraliser la perception des impôts à Ottawa et diminuer la liberté d'action des provinces. *Seule la mauvaise foi politique peut brouiller des notions aussi claires. Que M. St-Laurent vienne nous dire franchement, comme ses conseillers techniques le font dans leurs exposés théoriques, que la centralisation est indispensable au bien du Canada et des Canadiens français: nous en discuterons! Mais qu'il n'essaie pas de nous faire prendre des vessies pour des lanternes, parce qu'il sait fort bien que la population de la province de Québec rejeterait un gouvernement ouvertement rallié à une politique de centralisation des pouvoirs à Ottawa.*

### Un sophisme

*Il est pénible de voir ensuite M. St-Laurent, au nom d'une fierté française hautement affirmée, puis d'une Providence "qui nous a destinés à vivre, sinon ensemble (avec les Anglo-Canadiens), du moins à côté les uns des autres", soutenir que sa politique des accords fiscaux et de l'administration fédérale des institutions sociales (sécurité sociale par exemple) est en quelque sorte conforme aux exigences de notre situation et de nos traditions. Peut-on être éminent juriste, premier ministre du Canada, membre de la communauté canadienne-française au surplus, et raisonner d'une façon sophistique contre les véritables intérêts de la nation à laquelle on appartient?*

*"Placer (nos institutions) à côté (...) de n'importe quelle autre institution dans notre nation canadienne", sans crainte aucune de perdre la face, cela peut-il signifier que*

*le contrôle et l'administration en doivent être enlevée à la majorité franco-catholique de Québec pour être confiés à la majorité anglo-protestante d'Ottawa? Mettre à côté l'un de l'autre, deviendrait-il, par quelque subversion centralisatrice de la langue française, synonyme de subordonner l'un à l'autre? C'est-à-dire, de toute nécessité en définitive, synonyme d'accepter la substitution graduelle des institutions anglo-protestantes aux institutions franco-catholiques? Est-ce là une thèse soutenable de la fierté française dont M. St-Laurent se réclame si fort? Faudrait-il craindre encore ici que sa fierté française affichée soit davantage fondée dans une raison politique électorale que dans des convictions profondes?*

### **Raisonnement fallacieux**

*Il y a d'ailleurs plus cocasse en fait de raisonnement fallacieux au sujet de la Providence. Il paraît qu'il nous faut nous soumettre aux diktats fédéraux sans plus, car "les gens qui sont à la tête des gouvernements ne sont que des instruments pour la réalisation des desseins de la Providence..." M. St-Laurent n'a oublié qu'une chose. C'est que dans cette perspective, M. Duplessis est autant l'instrument de la Providence en exigeant la déductibilité, que M. St-Laurent en la refusant! Franchement nous sommes tombés ici au niveau de l'enfantillage!*

*Mais le plus grave n'est pas là. M. St-Laurent ne raisonne ainsi que parce qu'au fond de lui-même, il entretient des opinions radicalement anticanadiennes-françaises. S'appuyant sur une déclaration de Gérard Fillion, à l'effet que la province de Québec ne peut pas être une province comme les autres, M. St-Laurent nous donne sa profession de foi: "Moi, je ne suis pas de cet avis-là. Je crois que*

*la province de Québec peut être une province comme les autres". Bien plus, tout le contexte de son discours implique que la province de Québec doit devenir une province comme les autres. Au Canada, c'est la règle de la majorité qui doit prévaloir. Une province ne doit donc pas s'estimer plus importante que les autres et prétendre résister à ce que la majorité des autres provinces ou du pays désire.*

*Faut-il souligner qu'une telle attitude est révolutionnaire chez nous, c'est-à-dire absolument contraire à la lettre et à l'esprit de l'A.A.B.N. ? Notre constitution a évidemment voulu que sur certaines questions le gouvernement des provinces fût plus important que le gouvernement central, au point d'exclure complètement ce dernier. C'est parce que le gouvernement central a systématiquement violé la constitution par ses empiètements dans ces domaines que sont soulevées les discussions auxquelles M. St-Laurent prend part pour adopter l'attitude des centralisateurs. Comme eux, il envisage l'avenir du Canada dans la perspective d'un pays unitaire, où il n'y aurait plus qu'une majorité, sans distinction d'origine ethnique, de culture ou de religion. Ce type d'idéal Canadien, la province de Québec n'en a jamais voulu et n'en voudra jamais!*

### **Mise au point**

*M. St-Laurent a depuis fait une mise au point. Par "province pas comme les autres", il aurait voulu dire "constitutionnellement pas comme les autres", et pas davantage. Le contexte critique de l'attitude du Québec dans lequel il fait sa mise au point indique que sa rectification change peu de chose à sa déclaration fondamentale. Le nouveau principe de M. St-Laurent ne saurait être juste que si le texte et la pratique de la constitution reconnais-*

*sent d'abord au Québec le droit à son particularisme propre, c'est-à-dire respectent d'abord son autonomie. Or, c'est précisément ce que ne fait pas la politique fédérale actuelle en refusant à la province la possibilité de percevoir ses propres impôts sans pénalité, parce que les autres provinces acceptent les subsides fédéraux.*

*Cela ne signifie cependant pas, comme le laisse entendre M. St-Laurent, qu'il faille contester le principe du prélèvement "de fonds pour les répartir ensuite entre toutes les provinces de façon équitable", afin que "tout le pays demeurât raisonnablement prospère". Ce qui a été contesté, c'est que pour assurer cette répartition, qui ne nécessiterait la perception que de quelques dizaines de millions, le gouvernement fédéral doive exiger l'abandon par toutes les provinces, de leurs droits fiscaux. Quoiqu'en dise M. St-Laurent — et il sait pertinemment le contraire — la solution de la centralisation fiscale n'est pas la seule qui ait été proposée pour résoudre ce problème. Les Chambres de Commerce ont proposé dès 1947, un système décentralisé de péréquation aussi facilement applicable que les solutions fédérales actuelles. Ce n'est pas parce que rien d'autre n'a été proposé que nous en sommes là, ainsi que le laisse entendre M. St-Laurent, mais parce que les conseillers financiers et techniques d'Ottawa rejettent à priori toute solution décentralisatrice. C'est la centralisation qu'ils veulent avant même la péréquation!*

### **La centralisation**

*C'est donc à la thèse de la centralisation que M. St-Laurent apporte son concours. Ce qu'il y a de vicieux dans la campagne d'éducation populaire qu'il amorce, c'est qu'elle est toute faite de faux prétextes. Au nom de l'autonomie, la population est suppliée d'abandonner son*

*autonomie, c'est-à-dire le contrôle de la majorité franco-catholique du Québec sur la vie de ses institutions et des moyens financiers de les soutenir. Au nom de la fierté française, elle est requise de confier son héritage national à la majorité anglo-protestante d'Ottawa. Le parti fédéral s'apprête à rééditer la phrase tristement célèbre d'Adélard Godbout à la Conférence fédérale-provinciale de 1942 : "Nos intérêts sont entre bonnes mains, dans les mains des Canadiens"!*

### **Nous relevons le gant !**

*M. St-Laurent, nous tenons à vous dire que nous relevons le gant! Dans cette campagne que vous annoncez — et dont nous l'espérons encore, vous abandonnerez le projet — en vue d'inciter les Canadiens français à la démission, vous trouverez la Ligue d'action nationale partout sur votre route, et bientôt derrière elle toute la nation canadienne-française. Les Canadiens français sont patients et tolérants! Mais poussés au pied du mur, ils sont de terribles lutteurs. Le parti conservateur l'a appris deux fois à ses dépens qui, pour avoir joué d'abord avec la vie d'un patriote (Louis Riel), puis avec celle de toute la jeunesse canadienne-française par la conscription, a été banni du pouvoir d'abord pour 20 ans, puis depuis lors pour 35 ans presque sans interruption. Aujourd'hui, c'est la vie spirituelle même de la nation canadienne-française que vous attaquez et que vous cherchez, consciemment ou non, à annihiler. La résistance ne peut donc être que plus vigoureuse encore. Le parti libéral y perdra certainement le pouvoir. Mais, ce qui devrait vous faire réfléchir davantage, il est probable que la cause de l'unité canadienne s'en trouvera ruinée pour un autre siècle à venir. A bon entendeur, salut!*

**Ligue d'action nationale**

# LES ENQUÊTES

## de l'Action Nationale

### Le discours de Monsieur Saint-Laurent devant l'opinion canadienne-française.

En 1955 l'*Action nationale* reprendra la formule des grandes enquêtes. Elle avait connu, aux jours de l'*Action française*, des succès considérables. L'*Action nationale* l'a également utilisée avec profit.

Pendant toute une année nous étudierons un seul problème. Nous en scruterons tous les aspects et tenterons de proposer des solutions. Chaque mois nous accueillerons un collaborateur nouveau, toujours choisi pour sa connaissance du problème.

En 1955 nous étudierons le discours prononcé à Québec le 18 septembre par le premier ministre du Canada, M. Louis Saint-Laurent. Il a soulevé tellement de problèmes, mis tant de gens et d'attitudes en cause que nous avons jugé à propos d'y apporter une réfutation complète. Nous démontrerons ainsi, — une fois de plus, — que les positions des autonomistes et des nationalistes ne sont ni arriérées, ni anti-canadienne; au contraire.

Voici les têtes de chapitres de notre étude :

janvier	Exposé du problème
février	L'autonomie est-elle une formule négative?
mars	Nationalisme et séparatisme
avril	Québec boude-t-il le progrès du Canada?
mai	Québec, province différente
juin	Ottawa est-il centralisateur?

- septembre Faut-il confier à Ottawa l'avenir de notre groupe ethnique?
- octobre Contribution du Québec à la grandeur du Canada
- novembre Unité nationale et centralisation
- décembre Conclusions.

Dans notre prochain numéro, celui de décembre 1954, nous donnerons les noms des signataires de ces dix articles.

---

### STATISTIQUES RELIGIEUSES

D'après les données du recensement national de 1951, sur un total de 14,009,429 habitants, le nombre des catholiques au Canada était de 6,069,496, soit une proportion de 43.3%. Les Canadiens d'origine française sont catholiques dans la proportion de 96.7%; les Canadiens d'origine britannique, c'est-à-dire anglaise, irlandaise, écossaise, galloise, sont catholiques dans la proportion de 15.7%. Le groupe italien est catholique dans la proportion de 89.5%; le groupe polonais, 69.6%; les groupes d'origine indienne et esquimaude dans la proportion de 53.4%.

Par rapport à leur origine ethnique, les catholiques sont d'origine française dans la proportion de 68.8% et d'origine britannique dans la proportion de 17.3%.

Dans le Québec, 3,563,951 habitants sur un total de 4,055,681 étaient catholiques, soit 87.8%, au recensement de 1951. 3,302,094 catholiques sont d'origine française, soit 92.6% du nombre total des catholiques dans notre province; et 166,493 catholiques sont d'origine britannique, soit 4.7%.

# LA DÉMOCRATIE

*est-elle viable au*

## CANADA FRANÇAIS ?

par Pierre Elliott Trudeau

Pour étudier les obstacles à la démocratie, je veux les considérer en rapport avec les deux stades du développement historique de cette forme de gouvernement.

Durant la première étape, la démocratie lutte pour s'établir. Des hommes, brimés par quelque autorité plus ou moins despotique, en viennent à s'interroger sur le fondement du pouvoir. Posant, confusément ou non, le principe de l'inviolabilité de la personne humaine, ils en déduisent que dans l'ordre civil tous les hommes sont fondamentalement égaux et qu'aucun n'est de plein droit justifié de commander aux autres **contre leur gré**. Il en suit que la fonction de l'autorité ne doit pas s'exercer à proprement parler par le commandement, mais par la persuasion; et dès lors que les citoyens dans leur ensemble n'ont plus conscience d'être justement gouvernés, ils ont le droit de changer le gouvernement, pacifiquement s'ils en ont le moyen, et par la force dans le cas contraire.

### **Les obstacles**

Ces notions d'égalité politique furent tirées de la philosophie du droit naturel, par les sophistes et les stoïciens au cours de l'antiquité, puis par les chrétiens plus tard. Au fur et à mesure que ces idées prirent du poids, il se trouva aussi des hommes d'action pour en tenter la réalisation. Conséquemment les obstacles à la

démocratie durant sa période de formation sont d'un double ordre : idéologique et concret.

Les obstacles concrets se présentent toujours sous forme d'institutions absolutistes ou oligarchiques qui, à partir de convictions ou d'intérêts, tentent d'empêcher l'établissement de la démocratie. Les forces qui s'incarnent dans ces institutions peuvent être neutralisées peu à peu, comme ce fut le cas en Angleterre depuis la Grande Charte jusqu'au Reform Bill; ou bien elles peuvent se révéler si intransigeantes qu'elles provoquent de véritables révolutions, comme dans la France de '89. Mais mon projet ici n'étant pas de refaire la technique du coup d'état ni de composer une systématique de la contre-révolution, je passe immédiatement aux obstacles idéologiques.

Ceux-ci sont dressés par des théories qui se gardent généralement de nier le principe de l'inviolabilité des personnes, mais qui au contraire trouvent prudent de partir de là pour affirmer que l'être humain ne saurait trouver les conditions de son plein épanouissement que précisément sous le commandement absolu d'un seul (ou d'une élite). Ces théories reviennent à dire qu'un homme sait mieux que les autres ce qui est bon pour eux. Et si pareille affirmation peut à la rigueur se soutenir dans le cadre limité d'une technologie, elle ne saurait être admise comme base d'un système de gouvernement sans porter atteinte au fondement même de la moralité sociale. Car des hommes ainsi gouvernés cessent d'en référer, pour juger de la valeur de leurs actes sociaux, à un code de droit naturel interprété par le tribunal de la conscience individuelle : le bien et le mal ne sauraient plus alors se définir qu'en fonction de la volonté d'un autre homme. Ce dernier se substitue ainsi

à tous les citoyens pour ce qui est de la détermination de leurs rapports sociaux et de leur destinée collective; en soustrayant à leur liberté de choix des questions aussi importantes que la guerre et la paix, la vie et la mort, l'entraide et l'abandon, il enlève à ces décisions leur caractère d'actes moraux, c'est-à-dire librement voulus. En vérité, un tel homme commet le suprême blasphème puisqu'il entreprend de façonner l'âme des autres à l'image et à la ressemblance de la sienne propre.

### **Dans la démocratie établie**

Mais il faut maintenant passer au second stade du développement de la démocratie, afin de voir aussi les obstacles qui s'y opposent.

Ce second temps est celui de la démocratie établie ou réalisée. A ce moment, elle perd son caractère négatif qui l'opposait à ceux qui faisaient de l'homme un simple instrument au service de la raison d'Etat. Désormais l'homme apparaît positivement une fin en lui-même; et la société démocratique doit s'organiser pour permettre à cette fin de se réaliser pleinement. Car ce n'est pas tout de libérer les citoyens de la tutelle de l'Etat, il faut mettre l'Etat au service des citoyens.

Les obstacles qui surgissent dans la poursuite de cette entreprise sont en quelque sorte intérieurs à la démocratie; et c'est alors que prend tout son sens cette forte maxime des Anglais, à savoir que la liberté s'achète au prix d'une vigilance éternelle. Car les citoyens ne doivent jamais cesser de perfectionner les institutions par lesquelles ils se gouvernent, ni de les adapter aux exigences d'une société et d'hommes toujours changeants. C'est ainsi que pour répondre aux besoins d'une

population croissante ou d'un territoire agrandi, il faut trouver de nouvelles modalités de représentation. Pour contrôler une bureaucratie envahissante, il faut décentraliser l'administration et accentuer le rôle des comités parlementaires. Pour empêcher que l'égalité politique ne soit rendue inopérante par le seul fait de l'inégalité économique, il faut étendre la législation sociale. Pour rencontrer la concurrence du totalitarisme ennemi, il faut organiser l'administration sur des bases impeccablement efficaces. Bref, si les citoyens perdent un seul moment le contrôle de leur machine gouvernementale, ou s'ils se laissent dépasser par l'événement, ils seront vite engouffrés par les maëlstroms du despotisme ou de l'anarchie.

L'histoire nous enseigne là-dessus une leçon terrible : les Athéniens ayant glorieusement démontré au monde qu'un gouvernement démocratique pouvait s'instaurer et opérer, négligèrent cependant de se doter d'un exécutif capable d'attaquer les problèmes de politique extérieure. En conséquence, Athènes tomba devant la Sparte et la démocratie disparut de la face de la terre pour presque 20 siècles.

### **Libertés battues en brèche**

Certes les démocraties contemporaines sont plus puissantes et plus expérimentées que celle d'Athènes; mais les problèmes et techniques qu'elles doivent résoudre sont aussi beaucoup plus formidables. Et il s'en faut de beaucoup que les obstacles à nos démocraties établies soient toujours surmontés victorieusement. Dans un grand pays voisin nous voyons la liberté de pensée dangereusement battue en brèche. Des provinces soeurs

nous offrent le spectacle d'étranges autodafés, et elles font de temps en temps leur petite et odieuse démonstration d'intolérance raciale, religieuse ou politique. Notre Etat national aussi se rend coupable d'admissibles atteintes aux libertés civiles : est-il besoin de rappeler la suppression de l'*Habeas Corpus* et les incarcérations sans procès pendant la dernière guerre ? ou l'ignoble traitement infligé aux Canadiens d'origine japonaise ? ou cette parodie de la justice qu'on qualifia d'enquête sur l'espionnage ?

Il est évident que les démocraties partout (et même au Canada anglais) ont trop à faire dans leur maison de verre pour pouvoir s'autoriser ce petit divertissement qui consiste à lancer la pierre aux autres. Il n'en est pas qui ait surmonté l'obstacle d'une presse d'information anti-démocratique, même pas l'Angleterre. Il n'en est guère qui pratique la parfaite tolérance religieuse ou politique, même pas la Scandinavie. Il n'en est aucune qui ait résolu le problème de la démocratie industrielle, surtout pas les Etats-Unis. Et pourtant ce ne sont là que quelques-uns des obstacles majeurs qui menacent les démocraties d'aujourd'hui; s'ils ne sont pas abattus, il faudra se préparer tous ensemble, frères ! au sort des Athéniens.

### **Au Canada français**

Or comment les abattre ? Voilà la question à laquelle je veux tenter de répondre, dans cette seconde moitié de mon entretien.

Il n'existe pas de recette universelle pour conserver la liberté dans les coeurs. Si celle-ci est indivisible et si tous les hommes libres sont solidaires, il reste, comme disait saint Paul que "chacun doit porter son propre

fardeau". Et chaque société doit résoudre par et pour elle-même des problèmes semblables sans doute, mais posés différemment par l'histoire et la géographie de chacune. C'est ainsi qu'au Canada français, dont enfin je vais parler, nous ne pouvons lutter efficacement contre les obstacles à notre démocratie sans tenir compte du point où notre société en est rendue de son évolution temporelle et spéciale.

Dès lors on va comprendre pourquoi mon exposé sur les deux stades de la démocratie constituait un préambule indispensable à ce que Gustave Cohen aurait appelé "Essai d'explication du cimetière laurentien".

### Sans combattre

En effet je prétends que les difficultés politiques particulières au Québec, viennent de ce que notre population en soit arrivée au stade de la démocratie établie sans avoir traversé celui de la démocratie combattante. Les Canadiens français forment peut-être le seul peuple connu de l'histoire qui jouisse de la liberté démocratique sans en avoir (soit par eux-mêmes, soit par leurs ancêtres), conquis les avantages de haute lutte. Certes en 1763, nous fûmes débarrassés d'une autorité corrompue et despotique; mais nous ne pouvons guère en attribuer le mérite à notre propre vaillance ! Et dans le siècle qui suivit nous nous sommes installés progressivement dans des institutions démocratiques; mais les Whigs de Westminster et les Réformateurs du Haut-Canada en furent plutôt que nous les architectes. Non pas que je méconnaisse le Jacobinisme de Papineau, ni la confusion admirable des Patriotes, ni les luttes parlementaires de La Fontaine et des nationalistes subséquents; mais enfin,

la minuscule poignée d'authentiques héros qui s'arma de fourches en 1837, et le peuple peu passionné qui eut tout juste l'audace de s'armer efficacement de bulletins de votes trois ou quatre fois depuis une centaine d'années, se chalaient fort peu de la responsabilité ministérielle et du contrôle de la liste civile : ils voulaient tout simplement mettre les Anglais à leur place. Ils le firent d'ailleurs avec un certain entêtement, et un sens chrétien de la modération et de la tolérance que leurs adversaires ne surent pas toujours imiter; mais il reste que ces combats de libération étaient livrés par la collectivité canadienne-française. Les individus n'y apprirent pas plus que dans une armée la valeur du vote individuel, et ils ne considéraient le suffrage universel que pour sa valeur de matraque. La preuve c'est que nos institutions civiles et religieuses et notre philosophie morale continuèrent toujours d'entretenir des conceptions autoritaires sur la politique : depuis Papineau jusqu'à Duplessis nous n'avons pas cessé de réclamer à la Providence qu'elle nous donne "des chefs"; nous concevons toujours l'action en fonction des élites; et il y a 15 ans, alors que nous venions à peine de mettre fin au régime seigneurial, une bonne partie de nos gens souhaitait avec une effarante désinvolture la victoire des facismes sur les démocraties, et singulièrement sur l'anglaise.

### **Aimons-nous la liberté ?**

En somme, si nous possédons l'autonomie par droit de conquête, nous avons reçu la démocratie comme un don gratuit. Or, à vaincre sans péril... etc; c'est-à-dire au fond qu'on ne triomphe pas du tout car, alors que nous sommes encore tout empêtrés dans les obstacles

idéologiques et institutionnels du premier stade démocratique, nous devons en plus trouver les moyens de surmonter les obstacles du second, contre lesquels il n'en serait pas de trop de concentrer toutes les énergies d'un peuple autrement plus libre et convaincu que nous ne sommes. En conséquence, évidemment, nous nous trouvons débordés sur l'avant comme sur l'arrière, ce dont bien des gens s'empressent de conclure que les peuples latins ne sont pas faits pour la démocratie.

Mais au Canada français, la vérité n'est-elle pas plutôt que nous n'ayons pas appris individuellement à aimer la liberté ? Et le grand obstacle à la démocratie, chez nous, ne vient-il pas de ce que nous n'y croyons pas vraiment ?

Peuple né faible, orphelin de bonne heure, et peu enclin à la violence, nous sentons toujours le besoin d'un père pour nous protéger. A peine débarrassés des Anglais, nous regrettons déjà la sécurité qu'ils nous apportaient. Car entre-temps, Dieu — de qui toute autorité vient — a oublié de nous envoyer le Chef qui nous conduirait à la terre promise. Sans doute, une regrettable erreur de date ! Mais en attendant, l'idée ne vient même pas au peuple qu'il doit se gouverner lui-même par des responsables qui, s'ils tiennent leur autorité d'en haut, tiendraient leurs pouvoirs du peuple.

### **Cadres étroits**

Notre peu de passion pour la liberté individuelle ne vient-elle pas de ce que nos idéologies, nos institutions et notre milieu même nous aient tellement enseigné l'obéissance, et peu le commandement ? Peuple des campagnes, nous fûmes opprimés par des cadres sociaux étroits, une nature rebelle et un climat de misère; des jeunes gens allaient l'hiver dans les chantiers pour

respirer un air de liberté; mais n'échappant à la discipline familiale et à la tutelle des curés que pour tomber sous la férule des "foremen" étrangers. Le tout se soldait par une immense soulographie. Peuple des villes, nous prenons place dans les structures autoritaires du capitalisme; nous y vivons dans la crainte d'être jetés à la rue, soit par les crises du système, soit par les "boss" qui sont encore et toujours "les Anglais"; et quand les jeunes de nos jours sont las de soumissions, le plus qu'ils peuvent se payer comme audace c'est d'aller sacrer dans les salles de pool et siffler les filles au coin des rues. Quant à ceux qui se gargarisent d'être l'élite, il faut bien reconnaître que ce ne sont que petits financiers, petits fonctionnaires et petits universitaires. Les carrières professionnelles, dernier refuge de notre fierté ! Fi donc ! nous voyons bien des prescripteurs de pilules, des pions du prétoire, des commentateurs de petit catéchisme. Mais où sont les intelligences créatrices en théologie, et quelle lignée de penseurs fit jamais progresser nos sciences juridiques ou médicales ?

### **Valets et subalternes**

Ainsi condamnés par la conjoncture intellectuelle, économique et sociale, à n'être que les valets et les subalternes de l'étranger, nous aurions pu au moins aspirer à conserver précieusement une dignité d'hommes libres — et éventuellement à changer cette conjoncture — en exerçant notre autorité dans le seul domaine où, en tant que peuple, nous pouvions encore être les maîtres : la politique. Mais nous avons préféré aliéner ce que nous restait de souveraineté dans des conceptions serviles et superstitieuses de l'ordre social; de sorte que notre peu d'ardeur à éliminer les obstacles à la démocratie au

Québec fut en même temps responsable de ce que nous retrouvions aujourd'hui, de quelque côté qu'on y regarde, face à face avec une destinée tragiquement dépourvue de grandeur.

### Les remèdes

Est-il encore possible d'abattre ces obstacles ? Il faudrait pour cela retrouver l'audace des évangélistes, des explorateurs, des coureurs de bois, et être prêts comme eux à risquer le tout pour le tout. Car au rythme où s'effondrent les civilisations de nos jours, le temps qui nous reste est court.

Il se trouve encore quelques milieux où brille l'étincelle de la liberté : des poignées d'hommes ici et là qui n'ont pas peur de prendre des chances dans le domaine de la pensée, de l'économique, du social. Je songe en particulier à certains militants d'action catholique, certains artistes, certains syndiqués, qui semblent décidés à jouer leur espoir du côté de la liberté. Aux objurgateurs qui soutiennent que les Canadiens français ne sont pas mûrs pour cela, ils répondent avec Macaulay, que : "Si les hommes pour être libres doivent attendre d'être devenus sages et bons dans l'esclavage, ils risquent d'attendre pour toujours." Bernanos disait encore qu'il préférait voir le monde risquer son âme que la renier.

Mais les élites officielles — dont il faut reconnaître que c'est par droiture d'intention qu'ils mettent leurs adversaires au ban de la société — se laisseront-elles convaincre que le salut de la nation est lié à l'émergence rapide d'un régime de liberté personnelle et de souveraineté populaire ? J'ignore la réponse ; mais je peux dire qu'à tout événement les tenants du risque

semblent décidés à vendre chèrement leur peau avant que de laisser le Canada français sombrer dans sa pleutre médiocrité.(1)

**Pierre Elliott Trudeau.**

(1) Ce texte a été lu par M. Trudeau à la première session de l'Institut canadien des affaires publiques, à Ste-Marguerite, le 2 octobre. Radio-Canada a transmis le discours.

## *Statistiques démographiques*

### **D'après le recensement de 1951**

Population totale du Canada .....	14,009,429	
"    catholique totale du Canada ..	6,069,496	— 43.3%
Population catholique can.-française .....	6,069,496	
"    "    can.-française .....	4,174,738	— 68.8%
Autres races .....	1,894,758	— 31.2%
Population catholique totale .....	6,069,496	
"    "    d'origine brit. ....	1,052,876	— 17.3%
Autres races .....	5,016,620	— 82.7%
Population canadienne-française totale .....	4,319,167	
"    catholique can.-française .....	4,174,738	— 96.7%
Autres religions .....	144,429	— 3.3%
Population can.-française totale .....	4,319,167	
"    can.-franç. de langue mat. franç.	3,966,985	— 91.9%
"    "    "    ang.	342,678	— 7.9%
D'autres langues maternelles....	9,504	— .2%
Population total can.-française .....	4,319,167	
"    Parlant le français seulement .....	2,688,960	— 62.0%
"    "    l'anglais seulement .....	291,252	— 7.0%
"    "    "    et le français.....	1,339,118	— 31.0%
"    Ne parlant ni l'anglais ni le franç.	734	
Population totale du Canada .....	14,009,429	
"    "    d'origine britan. ....	6,709,685	— 47.8%
"    catholique d'origine britan. ....	1,052,876	— 15.7%
		de la
		population d'origine britannique

# La chronique du **d**irecteur

## EXEMPLE A SUIVRE

Un nouvel abonné nous écrit que c'est . . . chez le dentiste qu'il a pour la première fois pris contact avec *l'Action nationale*. Le numéro d'octobre était là, sur une table, et il a parcouru un article en attendant son tour de passer dans la chambre des douleurs. Il a été assez intéressé parce qu'il a lu pour nous envoyer son abonnement.

Nous félicitons ce dentiste de l'excellente publicité qu'il nous a faite. Sans doute que d'autres voudront suivre son exemple pratique.

## ON PARLE DE NOUS

Dans son édition du 2 octobre, sous la signature de son chroniqueur littéraire, M. Gilles MARCOTTE, *le Devoir* a fait écho aux changements apportés à *l'Action Nationale* depuis quelques mois. M. Marcotte parle d'une "présentation nouvelle fort agréable . . .". Il parle aussi de nos deux nouveaux et excellents chroniqueurs, MM. Claude SYLVESTRE et Jean-Charles TANGUAY.

*La Survivance*, hebdomadaire d'Edmonton, a consacré à *l'Action nationale* et à son directeur, un éditorial très aimable il y a quelques semaines. Elle a reproduit intégralement les positions que je prenais dans la revue du mois de septembre.

Merci à mon ami MARCOTTE et au R. P. Jean PATOINE o.m.i., directeur de *la Survivance* pour les choses agréables et utiles qu'ils ont écrites au sujet de l'*Action Nationale*. Ce journal a même organisé une campagne d'abonnement à notre revue. Le Père PATOINE a demandé que les abonnements soient envoyés à son journal. Il prouve par là qu'il est non seulement un excellent collaborateur, mais un homme pratique, car il pourra ainsi vérifier jusqu'à quel point son appel a été entendu!

#### A LA RESCOURSE

M. Conrad LAVIGNE, de Timmins, nous avait demandé, lors de notre passage en Ontario l'été dernier, de trouver pour cette ville, des maîtresses d'école, des médecins et des infirmières. J'avais fait écho à cette demande dans le *Devoir*.

M. LAVIGNE m'envoie le mot suivant: "Nous avons 16 maîtresses d'école de par chez-vous à l'ouvrage, ainsi que 2 infirmières. Inutile de te dire notre reconnaissance.

"On a besoin de médecins et ça presse. Je leur garantie \$10,000 pa rannée. Un à Ansonville, deux à Timmins".

M. LAVIGNE ajoute que c'est facile pour un médecin d'obtenir la permission d'exercer sa profession en Ontario. Il se charge de leur trouver logement, bureau, clients et le reste.

Avis à ceux qui sont intéressés.

#### POUR TOUT LE CANADA

Les autonomistes de la province de Québec prétendent que l'attitude de notre gouvernement québécois pourrait bien sauver le fédéralisme dans tout le Canada. Les événements vont peut-être leur donner raison plus tôt qu'on ne le pensait. La querelle St-

Laurent - Duplessis aura eu au moins un bon effet, celui de provoquer la tenue d'une nouvelle conférence fédérale-provinciale, peut-être avec une base de discussion différente. Toutes les provinces du Canada ont manifesté le désir de participer à de nouvelles discussions.

A Valleyfield M. DUPLESSIS a déclaré : "La lutte que la province de Québec fait actuellement pour le gouvernement responsable, c'est la lutte pour protéger les autres provinces, parce que, même si elles ne veulent pas en profiter aujourd'hui, demain elles voudront peut-être avoir leur autonomie."

M. DUPLESSIS finira par avoir raison.

<b>LA COLOMBIE S'ORGANISE</b>
-----------------------------------

*La Survivance* est devenu l'organe officiel des Canadiens français de la Colombie. Cette décision a été prise par l'exécutif de la Fédération des canadiens-français. Le R. P. Philippe MERCIER s. s. s., vicaire à la paroisse St-Sacrement de Vancouver, a été désigné comme rédacteur correspondant.

Dans la lettre qu'adresait le Père PATOINE aux Franco-colombiens, je lis ce paragraphe: "Il est bien entendu que cette entente durera tant que votre fédération n'aura pas décidé de fonder un journal français local" .

C'est donc qu'on y pense à ce journal.

On apprend aussi de Vancouver que la banque de la Nouvelle-Ecosse vient de mettre à la disposition de ses clients à Maillardville de la papeterie française.

C'est une victoire mineure, mais sûrement un pas dans la bonne direction.

Les Franco-Colombiens s'attellent maintenant à une autre tâche bien plus importante : l'obtention d'émissions

françaises à Radio-Canada. La Colombie canadienne est la seule province du Canada où la radio d'Etat ne donne rien aux citoyens de langue française.

Nos lecteurs savent déjà que l'école française de Vancouver a été inaugurée il y a quelques semaines. L'archevêque de Vancouver et le maire de la ville étaient présents.

Enfin, dernière nouvelle intéressante, l'A.J.C. de la Colombie a envoyé son exécutif presque au complet participer à une semaine d'étude à Banff.

**UN DRÔLE DE  
CHEF**

Radio-Canada, par la voix de son excellent chroniqueur M. René LEVESQUE, nous a parlé de Mailardville. Il est allé interviewer, entre autres personnes, le vicaire à la paroisse N.-D. de Lourdes, le R. P. Félix-Joseph SURETTE o.f.m.

Ce franciscain, un franco-américain, aurait déclaré que c'est peine perdue de vouloir sauver le Français en Colombie canadienne.

Drôle de chef que celui-là !

Avant que les franciscains ne prennent la direction de cette paroisse c'est l'abbé FOUQUETTE qui en était le curé. C'était un vaillant, un lutteur. Il a eu assez de succès pour qu'on l'expatrie ! L'évêque du diocèse a fait appel aux franciscains, à qui on a concédé la paroisse à perpétuité. On a dit dans le temps qu'ils avaient été nommés *pour angliciser la paroisse*. Après les paroles du Père Surette on se demande si les craintes n'étaient pas fondées.

Le curé, le père Albéric FRECHETTE o.f.m., et son vicaire ont, paraît-il, si peu de souci pour le français que leur langue de conversation entre eux serait l'anglais.

## *Aux Etudiants*

L'Action Nationale a besoin de vous  
Plusieurs collèges ont établi des dépôts  
de l'Action Nationale pour les élèves.

En voulez-vous un dans votre collège ?

Chaque mois nous vous enverrons le  
nombre de revues que vous demanderez. Et  
nous reprendrons celles du mois précédent  
qui n'auront pas été vendues.

Qui prendra charge de cette propagande ?  
Nous demandons un élève par collège.

Pour les étudiants la revue ne se vend que  
0.25 par mois.

Ecrivez tout de suite au directeur de la  
revue à

CASIER POSTAL 221  
STATION "E" MONTRÉAL

Sans doute qu'en Colombie canadienne le français a une dure bataille à livrer. Une bataille qui ne sera peut-être pas victorieuse. Mais les efforts qu'on fait actuellement peuvent conduire au succès.

Le mois dernier, dans cette revue, le Père BÉLANGER exprimait son optimisme. Voici l'opinion donnée au congrès de l'A.C.E.L.F. par le Père Guillaume BELLECOURT, s.j., visiteur des écoles du Manitoba. Voici le texte de l'allocution qu'il a prononcé au nom des provinces de l'Ouest.

*"Je crois lire une interrogation sur vos lèvres et vous me demandez sans doute en ce moment : Que devient le groupe canadien-français de l'Ouest ? Est-il fort ou est-il mort ?*

*"Je réponds : la lutte est dure, mais elle est victorieuse. Prenez ma parole, mes chers amis, jamais le français ne disparaîtra de Maillardville ni de Vancouver, ni de l'Ouest. J'arrive de Vancouver. J'ai vu monter la splendide école française qu'on y construit. C'est un dernier drapeau planté sur les bords mêmes du Pacifique et c'est un symbole de fierté et de ténacité. Non jamais le français ne disparaîtra de Vancouver. Encore moins du Manitoba et des autres provinces de l'Ouest.*

*"La lutte est dure, sans doute. Nos adversaires sont forts; ils sont nombreux et vigilants. Tout ce qui peut se faire pour tuer le français y est fait. Nos centres homogènes résistent avec vaillance; nos groupes dispersés sont anémiques, étouffés qu'ils sont par une ambiance délétère.*

*"Malgré tout, la lutte est victorieuse. Tout ce qui peut se faire pour faire rayonner la culture française dans l'Ouest y est fait. Nous vivons dans un maquis, mais nous vivons*

*et nous vivons robustes. La preuve en est dans notre radio française, nos écoles françaises, nos collèges et nos journaux français.*

*"La langue française est hors la loi au Manitoba comme en Colombie : pas un mot de français à l'école primaire. Et pourtant, nos 450 classes à majorité française enseignent le français sans broncher, inlassablement, malgré les menaces et parfois les insultes. Après six années d'inspection des écoles au Manitoba, c'est encore pour moi une surprise et un éblouissement, chaque fois que je visite une école, de voir ces petits Canadiens français parler, rire et chanter en français, les yeux tout pétillants de fierté et de joie.*

*Les 200,000 Canadiens français de l'Ouest sont au poste. Nos droits, nous ne les avons pas, mais nous les prenons. Nous avons appris à regarder l'adversaire bien en face, les yeux dans les yeux. Comme le disait à Memramcook, M. le lt-col. Bullock, mon ami, notre ami à tous : "Une minorité ne doit pas être une loque humaine; elle doit agir avec fierté toujours et souvent avec audace".*

*"Mes chers amis du Québec, pendant deux cents ans, vous avez résisté seuls, sans l'aide de la mère patrie, abandonnés de tous... Nous des provinces minoritaires, nous sommes plus privilégiés que vous. Nous savons que nous pouvons compter sur la sympathie pleine et entière du Québec, notre vraie mère patrie. Notre voeu à nous de l'Ouest, c'est que le bloc français soit un bloc de granit, indéfectible et irrédentiste "a mari usque ad mare", de l'Atlantique au Pacifique, et que nous soyons toujours unis par une charité intense et agissante.*

*"En terminant, la voix de l'Ouest voudrait dire un merci ému et reconnaissant à la province de Québec. Vous*

*nous avez donné un beau congrès et une hospitalité charmante. Et nous avons vu le beau Québec, "l'aimable province de Québec", la bien-nommée. Nous l'avons déjà vue, vous savez, la province de Québec et souvent, mais elle est plus belle de jour en jour et nous aimons la revoir. Vous avez tout ceci : paysages enchanteurs, édifices somptueux, grands fleuves et . . . grands hommes ! Nous sommes heureux pour vous et pour nous, de toutes ces splendeurs et de toutes ces forces conquérantes. Votre prospérité et vos progrès attirent l'admiration des autres provinces et cette gloire rejaillit abondante sur nous.*

*"L'Ouest n'oublie pas non plus vos largesses passées et présentes. Le triomphe français de l'Ontario, jadis, fut voire triomphe; notre oeuvre. La discrétion m'empêche de donner ici certaines précisions et de louer comme je le devrais les dons extrêmement généreux de certains personnages ici présents. Ces dons ont imprimé un nouvel élan à des oeuvres vitales dans tout l'Ouest et nous en sommes reconnaissants plus que je ne saurais dire.*

*"Permettez-moi d'ajouter un dernier mot. J'y tiens. Je tiens à dire un merci tout spécial qui vous surprendra peut-être, un merci pour le plus beau cadeau de la province de Québec aux minorités françaises. Je veux dire l'exemple éclatant de fierté donné par le Québec, surtout en ces dernières années. Vous voulez être un peuple, et non une colonie. Vous voulez être un vrai peuple, et non pas une colonie, peuple fier, indépendant et libre, autonome dans sa pensée et dans sa vie à la remorque de personne. Nous sommes fiers de vous et nous vous en remercions.*

*"A notre tour, nous sommes venus ici faire le serment de fidélité sur le tombeau de nos ancêtres et jurer, une fois encore, de défendre les justes causes jusqu'au bout."*

**LES ALLÉES  
ET VENUES DU  
DIRECTEUR**

Le 22 septembre j'ai prononcé une conférence sur *l'Action nationale* au Club Richelieu Québec. Le discours a été irradié.

Le 25 septembre j'ai assisté à la journée d'étude patriotique organisée à Québec, par le Conseil de la vie française en Amérique. On y a adopté à l'unanimité le principe d'une souscription nationale annuelle. On a également souhaité la création d'un conseil économique du Canada français.

Le 1er octobre la société Radio Canada m'invitait à son programme *Confrontation*. En compagnie de M. Jean-Louis GAGNON j'ai parlé des relations entre la province de Québec et le gouvernement d'Ottawa. (On lira en décembre le texte de mon allocution).

Le 3 octobre j'étais conférencier à la journée d'étude organisée par la Société St-Jean Baptiste du diocèse St-Hyacinthe. On m'avait demandé de parler du troisième volume de l'ouvrage du révérend Père Richard ARES s.j. sur "Notre question nationale". Ce sera le sujet mis à l'étude pendant les 12 prochains mois par les S.S.J.B. de St-Hyacinthe.

**LIVRES ET  
REVUES**

*Vie Française*, publiée par le Conseil de la vie française en Amérique, a fait toilette neuve. Avec son édition août-septembre elle change de format et nous présente une nouvelle directrice Mme Reine MALOUIN. Elle est l'auteur de plusieurs oeuvres en prose et en vers et s'occupe de survivance française depuis de nombreuses années. A *Vie française* et à sa nouvelle directrice, nos meilleurs voeux. (On s'abonne au prix de \$2.00 par année : L'Université Laval, Québec).

*L'Institut social populaire* vient de réunir en brochure les articles du révérend Père Richard ARES sur les "Positions du français au Canada". Cette étude a paru en partie dans *l'Action nationale* et en partie dans *Relations*. La brochure contient 64 pages et nous fait visiter tout le Canada pour nous présenter une étude statistique sur la situation des Canadiens de langue française. On se procure cette intéressante brochure aux Editions Bellarmin, 8100 Bld. St-Laurent, Montréal.

**LA  
CAMPAGNE  
d'ABONNEMENT**

Le courrier continue à nous apporter, nombreuses, les réponses de nos lecteurs à qui nous demandons un nouvel abonné chacun. Le nombre des réponses est relativement élevé, mais au total il est loin d'atteindre encore la moitié de nos effectifs. Nous avons promis de nous armer de patience; nous allons donc revenir sur le sujet aussi souvent que cela sera nécessaire. Trouver un nouvel abonné à *l'Action nationale* c'est la simplicité même. Il s'agit de le vouloir. La preuve c'est que plusieurs de nos abonnés nous ont envoyé jusqu'à 10 abonnés. Nous attendons votre réponse. *L'Action nationale*, vous en conviendrez, fait un effort pour vous donner une revue dynamique et variée. La meilleure façon de nous montrer votre appréciation c'est de nous trouver ce nouvel abonné.

**L'A.J.C.  
AU TRAVAIL**

Les journaux ont fait un sort intéressant à la déclaration de l'A. J.C. à la suite du discours de Québec de M. St-Laurent. C'était une des premières manifestations publiques de ce groupe de jeunes.

L'A.J.C. commence à remplir ses promesses. On prendra connaissance avec intérêt de l'article signé par son président général ailleurs dans la revue.

Nous remercions l'A.J.C. pour deux choses : elle a demandé à tous ses cercles, plus de 50, de trouver chacun cinq abonnés à l'*Action nationale*. De plus c'est dans ses rangs que nous avons trouvé notre excellent critique littéraire M. Jean-Charles TANGUAY.

Rappelons enfin que c'est l'A.J.C. qui est partiellement responsable du succès remporté par la souscription organisée au *Devoir* en faveur de l'école française de Vancouver.

**LES FRANCO-AMÉRICAINS EN AMÉRIQUE**

Le comité d'orientation franco-ontarien organise un congrès, le troisième du genre. Il aura lieu les 12, 13 et 14 novembre à Manchester. Deux autres groupements en profiteront pour tenir leur réunion : La Fédération féminine franco-américaine et l'Alliance des journaux franco-américains.

Le point capital de ce troisième congrès sera la possibilité de créer une association pour la jeunesse franco-américaine. La seule chance de sauver le français aux Etats-Unis c'est en effet de grouper les jeunes franco-américains et de leur donner de nouvelles raisons de vouloir conserver leur héritage français. Même les plus optimistes ne laissent pas d'être très pessimistes à ce sujet.

*Pierre Laporte*

---

**Le nouveau maire de Montréal, Me Jean Drapeau, est un des directeurs de la Ligue d'action nationale. Nous lui offrons nos félicitations et nos meilleurs vœux.**

La  
**centralisation**  
est-elle  
**inévitable ? (2)**

*par Gaëtan Legault*

M. Gaëtan Legault, docteur en droit, nous donne le deuxième de sa série d'articles sur le fédéralisme dans le monde. M. Legault est parti il y a quelques jours pour l'Université de Genève, en Suisse, où il étudiera pendant un an. C'est de là qu'il nous enverra ses prochains articles.

Ce mois-ci, il nous parle de l'Australie. On notera les définitions des termes : "les Etats", dans son texte, représentent les provinces, et "la Confédération", le gouvernement central.

## **A U S T R A L I E**

### **Aspect général**

Sur le plan social l'Australie est considérée comme le laboratoire des nations britanniques. La base de toute politique sociale étant nécessairement une solide finance, le problème des relations fiscales entre les Etats composants et l'Etat central a toujours été au premier plan de la politique australienne.

L'Etat n'y a jamais été considéré comme un ennemi, qui ne doit rien réglementer, mais plutôt comme le centre d'une coopérative formée par toute la nation.

L'Australie (sauf dans le cas des jaunes) n'a pas connu de problème des minorités. Il n'y existe pas de minorités

linguistique, raciale ou religieuse assez importantes pour susciter des conflits. Le fédéralisme australien est donc né de raisons économiques et géographiques. Il se maintient dans la mesure où ces éléments demandent une décentralisation.

Les dernières années prouvent que le fédéralisme australien tend à disparaître. Le principal signe de cette disparition est sans contredit la centralisation fiscale opérée par l'Etat central.

### Répartition des taxes

La constitution australienne est basée sur celle des Etats-Unis. On n'a pas divisé les taxes en directes et indirectes. On accorde plutôt à l'Etat central le droit de percevoir des impôts. La loi n'impose que deux limites : 1) ne pas faire de distinction entre les Etats ou portions d'Etat; 2) ne pas imposer une taxe sur la propriété d'un autre Etat. (Cette clause s'applique également à la Confédération, Etat central).

A un moment donné la Haute cour australienne, s'inspirant des tribunaux américains, a développé la doctrine de l'immunité des instruments de la Couronne. Cette doctrine empêche de taxer, par exemple, le salaire d'un juge, celui de l'employé d'un Etat.

Aujourd'hui cette doctrine est désuète.

Si l'Etat central possède tous les pouvoirs de taxations, les Etats composants, en vertu de leurs pouvoirs résiduels, ont eux aussi accès à tous les modes de taxation, sauf deux exceptions : les douanes et l'accise. Toutes les autres taxes sont donc concurrentes.

### Subsides compensatoires

En se fédérant les Etats australiens abandonnaient en exclusivité à la Confédération deux lucratives sources de revenus, les douanes et l'accise. Le pacte prévoyait que pendant les dix premières années après l'établissement de la confédération les trois quarts du revenu de ces deux taxes iraient aux Etats. On peut donc dire que la Confédération devenait l'agent de perception des Etats, sauf que ces derniers ne contrôlaient pas le taux de ces taxes.

### Évolution

On peut distinguer quatre périodes dans les relations fiscales Confédération-États en Australie.

#### 1) La Confédération 1900 à 1910 —

Durant cette période on a conservé le régime des subsides compensatoires, car les Etats hésitaient à utiliser la taxe directe, qui est très impopulaire.

#### 2) L'entente de 1910 ("Financial Act")

Cette entente changeait radicalement les principes de base des subsides antérieurs par lesquels les Etats avaient droit à un pourcentage des taxes indirectes (accise, douane). La Confédération devait donner aux Etats un subside "per capita" (i.e. eu égard à leur population). De plus on prévoyait que les surplus budgétaires de l'Etat central seraient versés aux Etats. Cependant grâce à la complaisance de la Haute cour, et à l'astuce des ministres des finances de la Confédération, cette dernière clause demeura lettre morte.

On assista alors à l'entrée de la Confédération dans le domaine de la taxation directe. Les Etats avaient jusque là possédé exclusivement cette source de revenus. Ils

perdirent rapidement leurs illusions. La Confédération imposa successivement une taxe sur les terres (1910), sur les successions (1914), sur le revenu (1915).

Cette entrée de la Confédération dans ces domaines provoqua des heurts et des frictions.

Dès 1920 une Commission royale d'enquête recommanda que la Confédération sorte du domaine de la taxe directe (sauf dans le domaine de l'impôt sur le revenu, où il deviendrait l'agent de collection pour les Etats).

### 3) L'entente de 1927 ("Financial Agreement")

On n'était pas satisfait de l'entente de 1910 établissant une politique de subsides basés sur la population des différents Etats. L'entente de 1927 abolit donc le système de subsides "per capita". En échange la Confédération assumait les dettes des Etats. On a créé un organisme supra-gouvernemental qui régirait toutes les opérations d'emprunts de la Confédération et des Etats. Cet organisme (le "Loan Council") est une expérience unique dans le domaine des finances fédérales.

Ce conseil est composé de représentants des Etats et de la Confédération (un vote à chaque Etat soit six votes, et deux votes à la Confédération plus un vote prépondérant, soit une possibilité de trois votes). Les décisions du conseil sont obligatoires tant à l'égard de l'Etat central qu'à l'égard des Etats composants. Il ne saurait donc y avoir de dictat de la part de l'autorité centrale. Il a tout au plus une forte influence.

Même si la Confédération accorda des subsides aux Etats et pénétra dans le domaine de la taxation directe il est à remarquer qu'à la veille de la guerre de 1939 le gouvernement central tirait 80 p.c. de son revenu de

l'accise et de la douane et seulement 20 p.c. de l'impôt sur le revenu.

4) Déclin du fédéralisme (période de la guerre de 1939 et l'après-guerre).

Le contrôle des finances est un élément essentiel à tout gouvernement. (Il faut prendre le mot finance au sens de pouvoir de perception (taxe) et pouvoir de dépenses.) Un gouvernement peut taxer ses contribuables et aussi taxer un autre gouvernement (ce cas s'appelle le tribut). Un état peut faire d'un autre état son agent de perception. Mais toujours, pour qu'il y ait contrôle des finances le gouvernement doit déterminer le genre de taxe (le taux, qui paiera la taxe, comment on paiera cette taxe). La détermination du taux de la taxe et de la personne taxée est essentielle. Quant à la perception on verra plus loin quel rôle majeur elle joue aujourd'hui.

### **Par la force**

Par la force, durant la dernière guerre, la Confédération élimina les Etats du domaine de l'impôt sur le revenu. Les Etats protestèrent contre la loi qui leur enlevait toute autonomie et en appelèrent à la Haute cour australienne. La Confédération par cette loi donnait à ses taxes priorité sur celles des Etats, conscrivait les employés des Etats, confisquait leurs édifices et s'emparait de leur machine administrative fiscale.

Les Etats déclarèrent que le pouvoir de taxation est une fonction fondamentale de tout corps politique souverain ou quasi-souverain et que c'est un élément essentiel de toute constitution.

Les juges australiens, pris d'un zèle soudain pour le respect des lois des hommes, refusèrent de considérer

les répercussions économiques ou politiques (au sens de science politique) de ces lois. On peut, ont-ils dit, tenter les Etats en leur enlevant le moyen de taxer et en leur offrant en retour des subsides, mais cela n'est pas les forcer à ne pas taxer. Les Etats, ont-ils dit, peuvent passer des lois de taxation, et ce n'est pas l'affaire des tribunaux si la Confédération empêche les Etats d'appliquer ces lois.

Les juges ont ainsi fait de fort belles distinctions entre "inducement" et "coercion".

Le résultat net fut l'élimination des Etats du champ de l'impôt sur le revenu. Des auteurs, tels Friedrich et Wheare, s'étonnent de cet état de choses et mettent en doute l'avenir du fédéralisme australien. Wheare dit que le principe fédéral n'a pas de place dans une constitution interprétée d'une telle manière. Friedrich affirme que cela peut menacer le caractère fédéral de l'état.

### **Le pouvoir de dépenser**

La Confédération n'a reconnu aucune limite à son pouvoir de dépenser. Elle a refusé de le limiter aux objets que lui assigne la Constitution. L'Etat central a donc pu développer tout un système de subsides en dehors des cas prévus par la constitution.

Les Etats australiens adoptèrent de bonne heure une politique équitable de sécurité sociale et leur système de taxation fut longtemps considéré plus progressif que celui de la Confédération. Cette politique socialiste entraîna inévitablement une centralisation. Ceci peut nous surprendre, car dans bien des milieux au Canada français on croit que la centralisation a été accélérée par l'abstention des provinces dans ce domaine. Le champ était inoccupé, dit-on, et Ottawa y a pénétré. A la

lumière de l'expérience australienne ceci s'avère assez simpliste. En Australie le développement de services sociaux par les Etats a conduit à un déséquilibre dans leurs finances. Résultat : subsides et main-mise par la Confédération sur le domaine de la sécurité sociale. Devant ce spectacle d'Etats ayant assumé des responsabilités sociales sans avoir assez de revenus, la Confédération ne leur a pas cédé de champs de taxations. Elle a opéré une saisie. Les problèmes du fédéralisme ne peuvent se résoudre par des données économiques, ou sociales, ou politiques, mais comprennent l'ensemble de ces problèmes. Notons que les industries nationalisées fournissent aux Etats près de 50 p.c. de leurs revenus. Un autre quart provient de subsides.

### **Conclusions générales**

Le fédéralisme australien, basé sur des raisons économiques et géographiques, ne dure que dans la mesure où ces facteurs se maintiennent.

Il y a une grande différence avec le fédéralisme canadien, qui repose sur le fait de deux races, deux cultures, deux nations vivant au sein d'un même pays.

Il est bon de se rappeler la prophétie de l'Australien Deakin : "De la même manière que le pouvoir fiscal a établi peu à peu en Angleterre la suprématie de la Chambre des Communes, en définitive il établira en Australie la suprématie de l'autorité centrale. L'autonomie des Etats est apparemment garantie par la Constitution. Légalement ils sont libres, mais financièrement ils sont liés à la machine de l'Etat central. Leurs besoins assureront son hégémonie".

La perte du pouvoir fiscal signifie pour les Etats la perte de leur autonomie. C'est la fin du fédéralisme.

Cependant l'institution du Conseil des emprunts ("Loan Council") est une innovation qui mérite notre attention.

Les difficultés fédérales furent à un moment telles que l'Australie de l'ouest demanda la sécession. A un plébéciste (où 90% des électeurs votèrent) les deux tiers de la population optèrent pour le séparatisme. Londres se déclara lié par la coutume et incapable d'accorder la sécession à un seul Etat.

La Confédération australienne veut avoir l'usage exclusif de la taxation directe. En cela elle se rapproche du point de vue d'Ottawa.

### Un avertissement

L'expérience australienne est un sévère avertissement à tous ceux qui veulent le maintien du fédéralisme. Sans l'autonomie fiscale des Etats, il est ridicule de parler fédéralisme ou "nouveau fédéralisme". Et l'autonomie fiscale ne peut être maintenue sans une vigilance extraordinaire de la part des Etats composants.

### Annexe

*Extraits de la constitution australienne.*

#### Article 51 —

Le Parlement aura, sous réserve de la présente constitution, pouvoir de faire des lois pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement de la Confédération, sur les matières suivantes :

- .....
- 2) impôts, mais de façon à ne pas faire de distinction entre les Etats ou portions d'Etats;
  - 3) droits sur la production ou l'exportation des

marchandises, mais de façon que ces droits soient uniformes pour toute la Confédération.

**Article 88 —**

Des droits de douanes uniformes seront établis dans le délai de deux ans à dater de l'établissement de la confédération.

**Article 99 —**

La Confédération ne doit, par aucune loi ou réglementation commerciale ou financière, conférer un avantage à un Etat ou à une partie d'Etat sur un autre Etat ou partie d'Etat.

**Article 114 —**

Un Etat ne peut sans le consentement du Parlement de la Confédération, imposer une taxe quelconque sur aucune propriété de la Confédération : de même, la Confédération ne peut imposer une taxe quelconque sur aucune propriété d'un Etat.

**Article 96 —**

Pendant la période de dix ans qui suivra l'établissement de la Confédération, et ensuite jusqu'à décision contraire du Parlement, le Parlement pourra accorder un secours financier à un Etat particulier aux termes et aux conditions qui lui paraîtront convenables.

**Gaétan Legault.**



# Profils

**Me Antonio Perrault.**

L'Action nationale inaugure une nouvelle chronique. "Profils" vous apportera chaque mois la biographie, ou fera l'éloge, d'un Canadien français particulièrement méritant.

Nous allons montrer que les Canadiens français peuvent réussir dans n'importe quelle sphère et citer en exemple, dans un monde où le sens des valeurs est complètement faussé, des gens qui sont vraiment dignes d'éloges.

*Me Antonio Perrault.*

Antonio Perrault est né à la Malbaie et fit au Séminaire de Québec de très brillantes études classiques.

Il rompit alors avec le bas du fleuve pour étudier le droit à Montréal. Sorti premier de sa promotion en 1906, il exerça sa profession avec Sir Lomer Gouin, les honorables Rodolphe Lemieux et L. P. Bérard, messieurs R. Murphy, Maxime Raymond. Depuis 1939, il a pour associé son fils, maître Jacques Perrault.

A une carrière légale brillante, il a ajouté de nombreuses activités sociales, littéraires et patriotiques. Il

fut président de l'A.C.J.C., de 1904 à 1908, professeur à la faculté de Droit de l'université de Montréal de 1912 à 1940, bâtonnier du Barreau pour la province de Québec, en 1944-45. Il est membre de la Société royale du Canada depuis 1917 et du Conseil de l'instruction publique de Québec depuis 1929.

Maître Antonio Perrault est l'une des gloires de notre Barreau et il est l'un des plus illustres défenseurs de nos lois françaises. Dans un article sur nos législateurs de langue française (1), il terminait par ces phrases lapidaires ses considérations sur le parlementarisme canadien-français : "Que nos députés canadiens-français soient sinon une parure, du moins une force. Qu'ils se recommandent par le savoir, leur intégrité et leur labeur". Maître Perrault s'est toujours tenu loin de la scène parlementaire. Il a voulu servir les siens dans l'austère discipline de sa profession. Il nous permettra de lui dire ce soir qu'il est pour nous une parure et une force, qu'il nous fait honneur par son savoir, son intégrité et son labeur.

---

(1) Action Canadienne-française, avril 1928.

N.D.L.R. — Ce texte est celui de M. Cyrille-F. Delage, chancelier de l'Ordre de la fidélité française. Me Perrault est devenu, en octobre, membre de cet ordre. Notons qu'il a toujours été un collaborateur régulier et très écouté de l'Action française, puis de l'Action canadienne-française et de l'Action nationale. Nous voulons le féliciter de l'honneur qu'on lui a fait. C'est le fruit d'une vie tout entière consacrée à la défense de la culture française.

Une  
**autre forme**  
de la  
**centralisation**

*par Noël Dorion*

En certains milieux, hélas ! de plus en plus influents, on ne se gêne guère pour prêcher l'homogénéité de l'enseignement du droit au Canada sous le fallacieux prétexte qu'à cause du caractère bi-ethnique de notre pays nous souffrons de ce que l'on dénonce comme "une mosaïque légale et législative complexe, qui nuit de plus en plus aux intérêts de la masse des Canadiens". Et pour qu'un jour prenne fin cet état de chose soi-disant détestable, l'on suggère la création d'une école nationale de droit dont l'enseignement de base aurait pour manuel les oeuvres du juriste anglais Blackstone. Quand on sait à quels obstacles invincibles, en certains coins de notre pays, se heurte la liberté d'enseignement, il est facile de pressentir où nous conduirait cette route à sens unique dans laquelle on voudrait nous engager.

**Philosophie inacceptable**

De tels propos me semblent trahir une philosophie que la population du Québec, avec la formation qui lui est propre, ne saurait accepter. Elle imagine que tous les Canadiens sont fabriqués en série ou, du moins, qu'on peut y parvenir, que la nationalité des groupements humains est une création superficielle, qu'il faut tendre à fusionner en un tout homogène les éléments qui composent la nation. C'est, sur le plan national, l'équivalent du langage de Rousseau : "Il faut altérer la constitution de l'homme pour le renforcer". Il est évident que l'objectif ultime d'une pareille école de droit c'est

d'atteindre à l'uniformité des lois. Et si cela allait se produire, que ne ferait-on pas de même ensuite pour l'enseignement à tous les degrés ? Un coup ce principe engagé, où pourrait-on s'arrêter ? Que deviendrait notre groupe ethnique avec ses traditions, ses croyances, ses moeurs, ses manières de vivre, de penser et de s'exprimer ? Je ne sais point de peuples qui, pour avoir subi l'épreuve de pareilles philosophies, aient abouti à autre chose qu'au servage. Et il me semble que nous avons payé assez cher notre existence nationale pour ne point nous laisser entraîner sur cette pente.

### **Ce qu'est une législation**

Une loi, et c'est ce que l'on semble ignorer, doit être le résultat d'une longue gestation. Elle naît, elle se prépare, elle se manifeste dans les habitudes longtemps avant d'être inscrite dans un code. On a pu dire d'elle que c'est une végétation des moeurs. Ce n'est pas elle, en effet, qui dicte les moeurs, mais ce sont les moeurs qui dictent la loi. Comme l'écrivait un juriste français : "Créée pour l'avenir, elle s'inspire en réalité du présent et du passé, du passé surtout, qui éclaire d'une vive lumière le présent auquel il a donné naissance et révèle ce que l'homme, non moins esclave de ses traditions que de ses besoins, peut supporter d'innovations. Les codes renferment le passé, mais ne le suppriment pas".

Sauf dans les pays totalitaires où, sous le prétexte de l'intérêt des masses, règne la dictature ou la tyrannie de l'Etat, une législation ne saurait être pour un peuple une camisole de force. Elle doit plutôt s'inspirer de son caractère, de son tempérament, de son génie, et aussi de son passé, de ses usages, de ses moeurs, de ses croyances, de sa marche historique vers un but déterminé, en un mot de sa vocation providentielle. Si parfaite serait-elle

dans sa conception, une législation qui se détournerait de ces facteurs violerait la liberté des peuples alors qu'elle doit en être la plus haute et la plus saine expression. Comme l'écrivait Whitcross Paton : elle ne serait que l'ossature du droit, dépourvue de la chair et du sang qui la doivent vivifier.

Le rôle du législateur, ce n'est pas de créer du droit au sens propre du mot, car le droit lui est à la fois antérieur et supérieur, mais c'est de le constater, de le reconnaître et de le revêtir d'une sanction. L'ordre juridique qu'il lui faut maintenir doit être conforme aux saines exigences du milieu humain qu'il a mission de protéger; il doit être de nature à l'entretenir, à le développer dans le sens de ses facultés et de ses vertus, et non à le faire périr. Voilà pourquoi l'histoire a toujours tenu pour un crime contre l'humanité la suppression, chez les peuples conquis, de leurs lois et de leurs libertés civiles.

### Enracinée dans le peuple

Les institutions juridiques du Québec sont profondément enracinées dans l'âme de notre peuple. Si nous y tenons avec tant d'acharnement, si nous sommes opposés à tout ce qui en pourrait ébranler la structure, ce n'est ni par caprice ni par fétichisme, mais c'est uniquement parce qu'elles correspondent aux besoins profonds de notre groupe humain et au génie même de la race dont nous sommes issus. Aussi, serait-ce nous acheminer vers leur destruction que d'accepter qu'au-dessus de notre système actuel d'enseignement soit constituée une école nationale de droit.

Contre ces sortes de dangers qui sans cesse nous guettent, l'Université Laval a jusqu'ici joué un rôle de premier plan. Par la pensée qui l'inspire et l'enseigne-

ment qu'elle prodigue, sa Faculté de droit est devenue la source vivifiante de notre culture juridique. Sans elle, c'est une large partie de notre patrimoine moral qui serait tombée en friche. Aussi devons-nous lui être reconnaissants des services qu'elle a ainsi rendus non seulement à la province de Québec, mais encore au pays tout entier dont la grandeur et la prospérité sont intimement liées au développement parallèle et simultané des deux groupes ethniques qui forment la nation canadienne.(1)

NOËL DORION, C.R.,  
Bâtonnier général de la  
province de Québec.

---

(1) NDLR — Me Dorion a lu ce texte après avoir reçu un doctorat honorifique de l'Université Laval. Il est évident que ses paroles, mutatis mutandis, s'appliquent aussi à l'Université de Montréal.

---

## *Il ne reste que 54 jours*

Dans moins de deux mois nous serons en pleine période des Fêtes.

Voici une excellente suggestion. Pour un cadeau à un membre du clergé, à un étudiant ou une étudiante, à un parent, à un ami, rien de mieux qu'un abonnement à l'ACTION NATIONALE. Pendant une année entière chaque mois rappellera à cette personne votre souvenir.

Votre cadeau arrivera à temps pour le 1er de l'An et nous y ajouterons une jolie lettre pour dire qu'il vient de vous.

L'abonnement vaut \$3.00.

Envoyez vos commandes à l'Action nationale, c.p. 221 Station E, Montréal.

Mentionnez clairement qu'il s'agit d'un cadeau des Fêtes.

*Qui viendra en aide à*

## **PORT COLBORNE ?**

par **DIEUDONNÉ MASSE, ofm**

Port-Colborne est une petite ville du sud de l'Ontario.

Pour tout le monde c'est une municipalité d'environ 18,000 âmes. Mais pour nous, Canadiens français, c'est un endroit où nous nous imposons les plus grands sacrifices pour survivre.

Nous y sommes en effet engagés dans une bataille financière très pénible pour le maintien de notre école française, école que nous avons obtenue au prix de bien des efforts, de bien des sacrifices.

Mais nous nous demandons aujourd'hui avec angoisse si nous ne perdrons pas demain, faute de ressources, ce que nous avons bâti hier avec tant de peine.

### **D'abord l'Eglise**

A partir de 1941, les Canadiens français de diverses parties de l'Est du Canada, surtout du Québec, sont venus s'établir nombreux à Port-Colborne.

Ils y venaient pour gagner leur vie dans une province anglaise, mais désiraient ardemment avoir une paroisse canadienne-française et une école bilingue pour donner à leurs enfants ce qu'eux-mêmes avaient reçu dans leur bas-âge.

En 1951, ce rêve s'est partiellement réalisé. Son Em. le cardinal Mc Guigan a alors donné une autre preuve de sa sollicitude. Il a permis l'érection canonique de la paroisse Saint Jean-de-Brébeuf.

La première église était plus que modeste. C'était un magasin abandonné qu'on avait loué. Ce local servait aussi pour les organisations paroissiales.

Mais cette improvisation ne pouvait durer très longtemps. Il fallut construire un soubassement. Le curé et les paroissiens firent preuve d'un zèle magnifique. Chacun y alla de son effort, de son obole, afin que la paroisse française fût au plus tôt dotée de son église.

Le curé fut particulièrement actif. Il dépensa à cette oeuvre toutes ses forces, si bien que le jour même de la bénédiction du sous-sol, il prenait le lit. Il était transporté ensuite à l'hôpital, puis à Montréal, où il décéda quelques semaines plus tard.

Il n'eut jamais la joie d'occuper l'église qu'il avait bâtie presque de ses mains. Il est certain que ce sacrifice s'est ajouté aux autres, très nombreux, pour donner à ses compatriotes une église française. Sa mémoire sera toujours chérie à Port-Colborne.

C'est moi qui ai succédé à ce vaillant.

### **Ensuite l'école**

Nous avons une église. Il nous fallait maintenant une école.

Je savais que la tâche n'allait pas être facile. Un des premiers messages, que je lançais à mes paroissiens, était le suivant : "Ne croyez pas bâtir une paroisse, une école, sans que le diable s'en mêle."

Le problème de l'école devenait impérieux. Nous avons plus de 200 enfants d'âge scolaire et tous étaient obligés de fréquenter l'école anglaise et protestante. C'était un danger immédiat pour leur langue et un danger réel, bien que plus lointain, pour leur foi.

Il y a à Port-Colborne une commission scolaire séparée. Nous avons réussi à obtenir deux commissaires sur huit. Il y avait donc en présence six Irlandais catholiques et deux Canadiens français. A cette commission scolaire endettée, nous avons offert notre soubassement comme école. Cette offre fut acceptée, mais on ne nous accordait que quatre classes, dont deux seulement avec du français. C'était évidemment insuffisant; nous avons refusé. Après de nombreuses discussions parfois orageuses nous avons finalement obtenu quatre classes comprenant huit cours avec du français dans tous ces cours, mais aux conditions suivantes: *que la paroisse paie toutes les dépenses, de salaires, de livres, d'ameublement, de chauffage, d'électricité, enfin tout !*

Nous avons accepté ces conditions . . . inacceptables, car nous la voulions tellement notre école !

### **Nous avons vaincus**

En septembre 1953, à la grande joie de tous les Canadiens français, nous ouvrons notre école, le crucifix sur le mur. Pour tout ameublement, nous avons des vieux bancs et des tables, mais nous avons du français dans tous les cours !

Vous devriez voir nos petites tables qui servent de pupitres, nos vieux tableaux de carton. . .

Les soeurs du Sacré-Coeur, d'Ottawa, ont pris la direction de l'école. Elles ont accepté de partager notre pauvreté.

Mais nous avons le bonheur d'avoir plus de 200 enfants dans nos quatre classes !

Un mois plus tard, nous en avons 212, ce qui était intenable dans quatre classes. Nous avons demandé une cinquième classe. Elle nous a été refusée par la commis-

sion scolaire. Nous avons fait appel à Toronto, spécialement à M. Gauthier, directeur de l'enseignement du français en Ontario, et à M. Stewart. Ils sont venus nous visiter, et nous ont accordé notre cinquième classe. Il en fallut plus tard une sixième, que nous avons obtenue après les mêmes démarches.

Nous profitons de l'occasion pour remercier MM. Gauthier et Stewart. Nous remercions également l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario et surtout le dévoué Père Sauvé pour l'aide précieuse que nous avons reçue de lui.

### **Allons-nous perdre notre école**

Nous avons notre école, mais elle nous coûte cher. En 1953 nous avons dépensé \$18,000. Les paroissiens, gens modestes pour la plupart, ont payé sans sourciller. Mais sincèrement, ils ne sont pas capables de faire le même effort cette année.

Et à vrai dire même un effort égal à celui de l'an dernier serait encore insuffisant. Nous avons cette année 97 enfants de plus, ce qui nous fait un total de 312 élèves. Où placer tout ce petit monde ? Il y a déjà quatre classes dans l'église, plus une dans la salle du chœur de chant. Nous avons maintenant huit classes avec huit maîtresses. Où les loger ?

La situation est claire, malheureusement trop claire ! Nous obtiendrons de l'aide de notre commission scolaire, ou nous en obtiendrons de la province de Québec, ou bien alors nous serons obligés de fermer notre école. Nous renverrons les enfants à l'école publique. Nous n'avons pas le choix. Nous aurons dépensé \$ 18,000, gaspillé des énergies considérables, créé chez nos compatriotes un courant

canadien-français qui nous paraissait indestructible. Tout celà, en pure perte ! Sans compter les risées dont nous serons l'objet de la part des protestants.

Nos frères du Québec vont-ils se fermer les yeux pour ne pas voir, et les oreilles pour ne pas entendre, et le coeur pour nous refuser leur sympathie? Je ne puis le croire . . . Tout ce que nous demandons et voulons, c'est d'être et de demeurer ce que nous sommes : catholiques et Canadiens français toujours. Nous voulons faire ici ce que les nôtres du nord d'Ontario ou de l'Ouest font : faire rayonner le Christ et la langue française.

Dieudonné Massé, o.f.m.

### Population croissante

Voici une statistique démographique que nous empruntons du *Compte rendu officiel des débats de la Chambre des Communes*, du 24 juin 1954.

Cette statistique établit les changements qui se sont produits dans la population des provinces du Canada, du Yukon et de ses territoires du nord-ouest.

Province	Population le 2 juin 1941 (recensement)	Population le 1er juin 1953 (chiffre estimatif)	Pourcentage de l'accroissement
Canada .....		14,781,000	
Terre-Neuve .....		383,000	
Canada (à l'exclusion de Terre-Neuve) .....	11,506,655	14,398,000	25.1
Ile-du-Prince-Edouard .....	95,047	106,000	11.5
Nouvelle-Ecosse .....	577,962	663,000	14.7
Nouveau-Brunswick .....	457,401	536,000	17.2
Québec .....	3,331,882	4,269,000	28.1
Ontario .....	3,787,655	4,897,000	29.3
Manitoba .....	729,744	809,000	10.9
Saskatchewan .....	895,992	861,000	-3.9
Alberta .....	769,169	1,002,000	25.9
Colombie-Canadienne .....	817,861	1,230,000	50.4
Yukon .....	4,914	9,000	83.2
Territoire du Nord-Ouest .....	12,028	16,000	33.0

# LES CONTES DU PÈRE AMBROISE

## A BAS RAMADIER !

Nous filons vers l'ouest. Derrière nous, Rouen noir-  
cissait dans l'aurore. Plus dense se faisait la lumière et  
plus sombre semblaient ses pâtés de maisons. La Tour de  
Beurre qui surplombe la cathédrale déchiquetait le soleil  
levant de ses mille aspérités de pierre sculptée. Nous  
étions seuls sur la route, mon compagnon et moi, en quête  
d'un taxi de l'amitié qui nous mena jusqu'à Lisieux.

Nous avançons tout doucement, histoire de laisser le  
matin nous pénétrer et pour habituer nos dos qui repren-  
nent le sac après une journée de repos. Nous avançons  
avec précaution aussi, car nous craignons d'alerter la gen-  
darmerie française. Nous n'avons certes rien à nous re-  
procher, mais elle surveille drôlement les routes en cette  
année 47. Jamais on ne nous a demandé aussi souventes  
fois nos papiers. Peut-être nos barbes fleuries font-elles  
de nous des personnages inquiétants ? Le plus terrible  
d'ailleurs c'est que nous n'avons pas nos papiers. Nos pas-  
seports sont restés à Paris, à l'ambassade d'Italie, où ils  
attendent l'apposition de visas. Grâce à Dieu, nous avons,  
en français et en anglais, une recommandation de M. Ca-  
millien Houde, sur papier velin, paraphée de sa large si-  
gnature et scellée d'or aux armes de la métropole canadien-  
ne. Nous la montrerons aux policiers qui presque toujours  
salueront respectueux, mais qui sait ?... Il vaut mieux  
aller sagement et ne point nous faire remarquer. Oh ! j'ai

encore ma carte d'aumônier scout et une bonne histoire en réserve pour les pandores trop exigeants, l'histoire de notre maire — quel gendarme français saurait résister à l'évocation du camp de concentration et à la description d'un héros de la résistance . . . (nous n'avons jamais précisé laquelle) ? — mais nous ne voulons pas discuter ce matin et nous déambulons à petits pas le long des boucles de la Seine.

### **La désolation**

Dans tous les villages s'étalent les tristes désolations de la guerre. Ses ruines accumulées par la conquête, l'occupation et la libération n'ont pas encore été relevées. Maisons effondrées, ponts sautés, églises détruites, murs disloqués, ferrailles rouillées et trainantes longent le chemin de la victoire alliée. Plus nous avançons et davantage s'accumulent ces terribles marques de dévastation. Des monceaux de bois déchiquetés et calcinés imprègnent l'air de tristesse. Le sol normand est bardé de poutres d'acier, de fragments de sculpture, d'éclats de vitraux et d'une mitraille de pierres. Des auto-chenilles affalés, des canons et des tanks aux tourelles éclatées tapissent les fossés et les remblais de la route. Dans la brume humide de l'automne, nous progressons lentement dans ce cauchemar.

Les "pouces" fonctionnent très mal aujourd'hui. Cela nous vaudra d'être longuement imprégnés de cette tristesse de Normandie. On dirait que les automobilistes se donnent le mot pour nous laisser en panne. Il est vrai que c'est un dimanche et que ce jour ne vaut ordinairement pas cher pour "le pouce". Les paysans et les ouvriers de France ne possèdent guère de voiture et les autos familiales qui roulent sur la route nationale sont déjà bondées. Il y a bien, de temps en temps, des voitures presque inoccupées où

nous tiendrions à l'aise, mais il n'y faut point songer. Il y a trop de place à l'intérieur ! Ses deux personnages qui sont à la roue, frileusement serrés, n'ont pas le temps d'arrêter pour cueillir les passants, ni le désir de le faire. Nous marcherons.

Nous voici à Bois Guérard, à l'orée d'une forêt dense de feuilles et aux pieds de petites collines qui grimpent par étapes jusqu'au bleu du ciel. Le soleil n'a point réussi à débarrasser la terre de son humidité et voilà que déjà il va mourir à l'occident. Nous profitons de ses derniers rayons. Sur une mousse confortable, nous dressons le couvert. André cuisine à merveille et je le laisse à son rôle de maître-coq pour réciter mon bréviaire. Adossé à un chêne empourpré de crépuscule, je prie avec les siècles.

### **Ventre affamé...**

Hum ! Le parfum me rejoint de la viande qui mijote dans la casserole. La soupe sera délicieuse. Je ne pense plus aux psaumes. J'essaie de me concentrer; rien à faire. Je voudrais bien posséder toute la sagesse de Salomon et pouvoir m'assimiler ses paroles de vérité, mais mon estomac se met à m'agacer cependant que mes narines se dilatent à humer le fumet du repas qui cuit sur le feu. Je ne sais plus résister et j'abandonne la partie. Je décide de prier le Seigneur d'une oraison toute terre à terre, mais très réelle. Nous nous mettons à table. Les jambes se délassent, le corps se détend, la tête n'a plus qu'à rêver comme celle d'un sous-préfet au champ.

La vaisselle est lavée dans le ruisseau voisin, il ne reste plus qu'à décider où nous passerons la nuit. Car nous coucherons dans le hameau ou, au plus loin, dans le village de St-Denis-des-Monts dont le clocher pointe derrière le bois.

Nous rechargeons le sac et nous marchons. Nous avons

opté. Il s'agit de rejoindre le prochain paysan et de lui demander l'hospitalité de sa terre pour y dresser notre blanche "Nathalie" qui repose roulée et recroquevillée au fond du sac-à-dos. Nous voilà à la brunante, entre chiens et loups. Nous discernons à peine les ombres, guère plus. Quand même, il y a certainement un homme qui va devant nous, un paysan à la démarche lourde de sabots terreux et de journée finie. Autant héler celui-là qu'un autre.

— Dites donc, Monsieur !

Notre homme se retourne lentement, tout d'une pièce, comme une motte retournée par le soc de la charrue. Voilà un gaillard bien solide sur ses deux jambes.

— Alors, qu'est-ce que vous voulez ?

— Pourriez-vous nous indiquer un endroit où nous pourrions camper ?

D'où venez-vous ?

Celà est dit un peu durement, mais sans acrimonie, comme quelqu'un qui sonde le terrain avant d'avancer.

— De Paris.

— Non, je veux savoir de quel coin vous êtes ?

— Tiens ! Si vous le trouviez ? Vous pouvez certainement le découvrir ?

Nous sommes en scout tous les deux, mais le mot "Canada" s'étale en lettres blanches sur nos épaules. Il n'y fait plus très clair, mais qu'importe. L'homme nous regarde de plus près, fronce les sourcils, nous examine.

— Vous êtes peut-être ben de Normandie avec un accent pareil, mais pas tout à fait . . .

— Non, nous ne sommes pas de Normandie.

— Ouais, peut-être ben que vous êtes du Nord. Cependant . . .

On sent le Normand authentique qui ne veut pas se compromettre.

— Nous ne sommes pas du Nord. D'ailleurs pour vous aider, autant vous lè dire tout de suite, nous ne sommes pas Français.

— Il me semblait aussi, articule le madré paysan qui ne veut rien dire de catégorique et essaie quand même de découvrir qui nous sommes. Pourtant, vous n'avez pas l'accent belge.

— Non savez-vous. Pour une fois, nous ne sommes pas des Belges. D'ailleurs nous ne sommes ni d'Europe, ni d'une colonie française.

— Ben alors ! Ce n'est pas votre langue maternelle ?

— Pour sûr ! Chez nous, tout le monde cause ainsi.

L'homme a tout essayé, il a bien cherché et le voilà au bout du rouleau. Il démissionne.

" — Ah çà ! je ne sais plus.

Nous répondons aussitôt avec un modeste triomphe.

— Voilà, c'est bien simple, nous sommes Canadiens.

— Canadiens ! Canadiens ! et le bonhomme exulte, Canadiens ! C'est merveilleux. Il faut venir fêter ça au café. Je vous invite."

### **Et l'on "fête ça"**

Comment des gens ont-ils idée d'être autre chose que Canadiens ?

Il nous prend bras dessus, bras dessous et nous entraîne avec lui dans le premier café du bourg. Notre homme ne se possède plus de nos présences qu'il va pouvoir offrir aux amis. Ils sont bien une vingtaine de paysans qui boivent du cidre et qui discutent sur la politique et les événements. A notre entrée, tous se taisent et reluquent ces nouveaux venus. Ils n'ont point le temps de se figer dans le silence ou de poser une question. Le Père François qui nous a amenés fait les présentations à la ronde avec des accents pleins de joie.

— "Ce sont deux Canadiens, des amis à moi, que je vous amène. Je paye la tournée pour tout le monde".

Les murmures circulent approbateurs. Chacun veut nous serrer la main et le cercle aussitôt s'agrandit qui nous insère au milieu du groupe. Trois chaises de plus, un grand silence. On attend nos révélations, nos remarques, nos histoires. Nous sommes de la manne tombée du ciel pour les clients et pour le patron.

Une première question déclanche le barrage auquel nous sommes tous les deux soumis. Ces hommes veulent tout savoir de cette lointaine terre d'espérance qu'ils regardent un peu comme la leur. Il y a en eux la lointaine souvenance des hauts faits français en Amérique; il y a, bien plus près, les liens de la dernière guerre et surtout, il y a des désirs d'espace et d'évasion.

### **Chez le Père François**

Les tournées se succèdent, les questions pleuvent. Nous serons encore là demain. Non, car le Père François veille au grain. Nous sommes ses Canadiens et le brave homme est assez futé pour nous vouloir un temps, à lui tout seul. Ce qu'il pourra ensuite raconter au village sur ses hôtes de passage ! Que tous nous connaissent, c'est bien, mais que lui puisse, après notre départ, allonger la sauce et parler des secrets que nous lui aurons livrés, est encore mieux. Il sera un personnage pour tout l'hiver qui vient. Aussi nous arrache-t-il d'autorité du milieu de ses pays pour nous conduire chez lui. Nous le suivons avec joie. Nous sommes las.

Dehors, il fait nuit noire, il fait nuit froide. Le petit café était bien confortable. Nous quittons sa lueur chaude et nous emboîtons le pas dans le brouillard derrière le Père François, qui semble tout heureux de sa soirée et qui double les enjambées. Nous le rejoignons

et l'accompagnons dans le silence. Nous avons tant parlé que nous n'en pouvons plus.

Soudain sa question éclate, sans raison. Elle termine sans doute un long monologue intérieur.

"Vous êtes catholiques ?

— Oui, monsieur, nous le sommes.

— Evidemment, vous êtes tous comme ça chez vous".

Voilà une réputation canadienne qui vaut bien cette autre que l'on nous faisait de boire sec.

Notre ami a gardé le silence un temps, puis il reprend comme pour se libérer et en une sorte de défi.

"Moi, je suis communiste !

Que répondre ?

— On fait ce qu'on peut, dit simplement André.

Et je demande pour mieux comprendre :

— Mais pourquoi êtes-vous communiste ?

— A bas Ramadier ! A bas le gouvernement.

— Bien sûr, vous voulez le renversement du pouvoir actuel, mais pourquoi ?

— A bas le gouvernement !"

### **Mais pourquoi ?**

Cela est prononcé d'une façon entêtée et avec une espèce de rancœur intérieure qu'il vaudrait quand même la peine d'assainir un peu. Le Père François ne s'en porterait que mieux. Je décide de débrider l'abcès.

"Vous, Père François, vous êtes pour le partage des terres, hein ? Vous trouvez que votre patron possède tout et que vous n'avez rien, que cela est une injustice ?

Mais voilà qu'il proteste comme un diable dans l'eau bénite.

— Mais non. J'ai un bon patron. Je suis intendant des terres de Monsieur le Maire et je veux le rester. Je

les aime moi ces terres-là et je suis bien payé. Pour sûr qu'il y a moyen de s'entendre; même que nous nous entendons très bien.

— Alors, vous n'aimez pas les curés ? Vous en avez contre celui du bourg et vous voulez sa disparition ?

— Moi, pas aimer les curés ? Je ne les connais même pas. Mais je sais qu'il faut quelqu'un pour s'occuper des pauvres . Et qui est-ce qui le ferait dans le village si Monsieur le Curé ne le faisait pas ? Non, ce n'est pas ça et cherchez pas.

— Mais alors, qu'est-ce que vous reprochez au ministère ?

— A bas le gouvernement ! A bas Ramadier !

Il n'y eut point d'autres réponses que ce leit-motiv de paysan têtue qui refuse de s'expliquer.

— A bas Ramadier ! A bas le gouvernement !

Dès lors, nous nous taisons et nous humons la nuit, gardant nos pensées à l'intérieur et marchant dans l'humidité vers sa maison d'intendant.

Dans la petite ferme toute propre, nous retrouvons la bonne chaleur de l'humain. Deux petites filles nous ont accueillis en sautant au cou du père. Il nous les présente après les avoir longuement embrassées. Puis le Père François appelle Hilda, nous dit comme en un souffle "ma femme" et fait préparer le souper.

### **Il faut recommencer**

Nous avons déjà mangé sur le bord de la route, mais aucun argument ne peut faire entendre raison à notre hôte. D'authentiques descendants de Normandie n'ont qu'à se faire le trou normand d'un coup de calvados et ils peuvent toujours manger. Nous nous rendons. Malgré toutes les rigueurs de l'après-guerre, il y a des mets délicieux sur la table de l'intendant communiste. Table de bois brut,

mais couverte de riche nourriture comme celle des paysans de chez nous. Une motte de beurre toute dorée trône au centre d'appétissantes cochonnailles. Du pain blanc — c'est le premier que nous revoyons depuis l'Amérique — nous attire sérieusement.

Un paysan, qui mange, accomplit un rite sacré, il a autre chose à faire que de parler. Le repas fut silencieux ou presque. Les paroles échangées se justifiaient par leur nécessité. Nous étions tout près dans le même geste rituel. Ce qui permettait aussi de décanter les éléments de notre longue conversation. Nous parlions de l'intérieur.

Maintenant, nous voulons nous coucher. Une fois encore, nous remercions, puis nous demandons un coin où dresser notre tente.

"Mais non, vous allez geler. Il fait trop froid. Je vais vous préparer un coin à l'intérieur.

— Absolument pas ! Sous la tente ou dans la paille de la ferme, au fenil. Pas ailleurs !

— C'est malheureux quand même que le patron ne soit pas encore entré. Vous coucheriez au château.

— La paille fera amplement notre affaire.

— Mais, il y a des barbillons, des rats . . .

— Nous y sommes habitués. Allez Père François, il faut nous coucher.

— Bon ! Puisque c'est comme ça.

L'intendant détache un falot, l'allume, ouvre la porte et nous précède dans la nuit, vers la grange. Nous dormirons une nuit de roi, pourvu que la paille soit épaisse et un brin aérée.

### **Et le patron !**

A mi-chemin, vers le bâtiment que l'on aperçoit déjà, le Père François se retourne, l'air embêté, et nous fixe.

Nous arrêtons aussi. Sans doute quelque chose ne va plus. Il se frotte lentement le menton et se décide.

"Quand le patron arrivera cette nuit, il va me demander : "Qu'est-ce qu'il y a de nouveau ?" je lui dirai : "Deux Canadiens couchés dans la fenièrè". Pour sûr, il ajoutera : "Comment sais-tu qu'ils sont Canadiens ?"

Ça y est, la question du passeport qui revient. Malheureuse idée que nous avons eue de les laisser à Paris. Bah, une carte d'aumônier scout, une lettre de Camillien Houde, ça doit suffire.

— Très bien, Père François, vous voulez des preuves, vous faites bien. Nous avons des papiers. Voici une lettre de notre maire, voici ma carte."

J'ai fouillé dans ma poche de vareuse et je lui ai tout tendu. Sur ma carte d'identité scout, je suis photographié en prêtre. Notre homme regarde la photo, me regarde et s'exclame :

"Merde ! Vous êtes un curé ! Il me semblait aussi. Gardez-les vos papiers. Je n'en ai pas besoin. Venez à la maison, on va mouiller ça.

— Mais nous sommes morts de fatigue.

— Venez ! C'est le premier curé que je reçois de toute ma vie. On va mouiller ça !"

### **Son plus beau souvenir**

Que faire ? Bah ! dix minutes de plus ou de moins. Nous revenons à la ferme, nous trinquons ensemble. Nous dormirons tout à l'heure. Oui, tout-à-l'heure, quand il nous aura laissés partir, car maintenant il veut parler.

"Monsieur le curé, je vais vous montrer ce que j'ai de plus beau au monde, de plus cher comme souvenir. Attendez-moi un peu !

Il nous quitte un instant pour revenir avec une photographie de première communiant, celle de la plus grande

de ses filles. C'est une impression récente, mais déjà jaunie. Mauvais photographe, mauvais papier, mauvais acide, dirait un connaisseur. Et pourtant le Père François tient le papier dans ses mains comme un bien précieux. Toute sa sentimentalité religieuse s'est réfugiée là, renforcée de l'amour pour ses enfants. Il parle avec une douceur toute nouvelle. Plus rien n'est âpre, plus rien n'est dût.

"Monsieur le curé, "ça été" le plus beau jour de la petite. Elle semblait un ange descendu du ciel. J'étais heureux. Si ça pouvait revenir des jours comme ça !"

Je n'en peux plus de me contenir et je pose une question.

"Mais enfin, Père François, voulez-vous me dire pourquoi vous êtes communiste ?

— Monsieur le curé, je vais vous le dire. Hilda n'est point ma femme. La mienne est partie avec un sous-officier à la fin de la guerre. Elle le suit dans ses garnisons. Le salaud ! Et bien, Monsieur le curé, quand les communistes seront au pouvoir, il n'y aura plus d'armée. Ils l'ont promis. Alors ce salaud là n'aura plus d'uniforme et plus de travail. Je serai bien vengé. Voilà pourquoi je suis contre le gouvernement. A bas Ramadier !"

Que vouliez-vous ajouter à tout cela ? Il ne restait vraiment qu'une chose à dire, comme un écho : "A bas Ramadier !"

Il restait aussi à méditer sur les grands courants de l'Histoire et la force des idées pour mener le monde.

*Ambroise Lafortune, prêtre  
Antoine Soucy, c.s.sp.*

---

Nous présentons, au nom de nos lecteurs nos très profondes sympathies à M. François-Albert Angers, président de la Ligue d'action nationale, à l'occasion du décès de son père.

# CINQUANTENAIRE

## ... et RÉSURECTION

par MARIO DIMESNIL

### I — 1904-1931 :

Le 13 mars 1904, l'A.C.J.C. naissait — 89 jeunes avaient assisté au congrès de 1903. 275 jeunes étaient présents à celui du 25 juin 1904, un seul cercle régulièrement constitué et affilié : le cercle St-Louis de Montréal. Un an plus tard, 14 cercles se répartissent entre Montréal, Ottawa, St-Sauveur, Québec, Varennes, Terrebonne, Lévis, Rigaud et Nicolet. "Le Semeur" compte déjà 875 abonnés.

L'A.C.J.C. vit, mais déjà le problème des hommes commence : Omer Héroux part à la direction de "La Vérité", Albert Benoît va demeurer aux Etats-Unis, Robitaille prépare sa médecine. Les hommes vont et reviennent. L'association progresse tout de même, cependant. En juin 1905, elle compte 580 membres, en 1906, 825 répartis entre 25 cercles.

Les congrès commencent à attirer l'attention du grand public, en même temps que dans "Le Semeur", nous pouvons recueillir le plus clair de notre histoire. Ces travaux forment, selon le mot de Joseph Dansereau, président général lors du jubilé d'argent en 1929, "un infrangible faisceau, une synthèse puissante liée à notre survivance".

Que ce soit le Congrès de la jeunesse à Québec en 1908, lors des fêtes du 2ième centenaire de Mgr de Laval, le congrès des Trois-Rivières (1913), le devoir social à Montréal (1914), la Colonisation à St-Hyacinthe (1916), l'établissement des jeunes à Nicolet (1934), et

j'en ai passé, la Fédération des jeunes à Ottawa (1938) ou le Congrès de la jeunesse à Québec en 1952, lors des fêtes du centenaire de l'Université Laval, tous ces congrès généraux apportent à l'A.C.J.C. la réalisation nationale et sociale des rêves d'une poignée de jeunes Catholiques Canadiens français. Ils sont comme l'écrivit Thomas Chapais, dans sa préface au Rapport du congrès de 1908, "une radieuse promesse d'avenir".

Relisons ces lignes de 1908, extraites du discours du Rév. Père Hermas Lalande, s.j., aumônier général à cette époque : "Son idéal, l'A.C.J.C. ne l'a pas encore atteint, elle n'y arrivera probablement jamais. Il est si sublime ! Mais elle y tend, elle y aspire de toute son âme. Nous sommes encore à la conquête de cet idéal. Le sentez-vous brûler vos veines, animer vos pensées, guider vos rêves, fortifier vos audaces et sublimer vos désirs."

### **Citons quelques faits glorieux de cette 1ère étape :**

- 1904 — 3 groupes; — 1929 — 150 groupes;  
1935 — 350 groupes;
- 1905 — Requête pour l'Alberta;
- 1908 — 400,000 signatures pour la Loi Lavergne, reconnaissance du français à Québec;
- 1909 — 1ière retraite fermée (17 au 21 juin au Sault au Récollet) — 30,000 jeunes acclament le cardinal Vanutelli, légat papal;
- 1910 — Congrès eucharistique, défilé gigantesque de foi;  
Souscription pour l'érection du monument de Dollard;  
100,000 signatures pour garantir l'annexion du Keewatin au Manitoba;

- 1913 — 530,000 signatures pour l'Ontario et près de \$70,000 pour leurs écoles;
- 1915 — 275,000 volumes pour les milieux isolés;
- 1916 — Création des avant-gardes;
- 1919 — Prix d'Action intellectuelle (\$1,000 annuellement) — Aide aux conscrits;
- 1920 — Pèlerinage de 100,000 personnes à l'Oratoire St-Joseph;
- 1922 — Lutttes contre les infiltrations étrangères;
- 1927 — Campagne sur l'épargne — fermeture des cinémas le dimanche;
- 1911 — Union régionale de Québec (17 novembre) — 21 cercles;  
Bourse annuelle de \$5,000.00 fondée pour étudiants pauvres en théologie;  
Union régionale de Montréal — 21 cercles;  
\$10,000 annuel pour les Petites Soeurs des Pauvres;
- 1913 — Régional d'Ottawa (15 juin);
- 1916 — Régional de St-Hyacinthe (30 juin);
- 1919 — Régional de Chicoutimi;
- 1920 — Régional de Rimouski;
- 1921 — Régional de St-Boniface;
- 1926 — Régional de Sherbrooke;
- 1927 — Congrès sur l'épargne;
- 1930 — Camp de vacances au Lac des Français;
- 1931 — Achat de la Palestre nationale — \$25,000. d'option — hypothèque de \$105,000. \$40,000. de comptes à payer — \$50,000. de réfection.

## II — Le Congrès de Québec — 1931 :

Le congrès des "Orientations nouvelles" prépare la voie à l'évolution de l'A.C.J.C.

Trente ans d'histoire président à la naissance des mouvements d'action catholiques spécialisés. 330 groupes d'A.C.J.C., rompus au travail d'étude et d'action dans les domaines religieux, national et social, se rangent à la suite des évêques pour renforcer les positions de l'Eglise dans son rôle apostolique.

Nouvelle orientation ? — Reportons-nous au discours de Joseph Versailles (samedi, 25 juin 1904) : "Cette association est essentiellement une union patriotique dont l'élément fondamental est l'amour de la race canadienne-française et de la mission que la Providence lui destine. Nous nous croirions purement patriotes si nous n'étions pas sincèrement sociaux. Mais il me tarde d'ajouter le troisième caractère de notre groupement, c'est qu'il est catholique".

La tradition se maintient. Le besoin constant d'union, la jeunesse le ressent et nos évêques aussi. Ils posent alors envers l'A.C.J.C. un geste de confiance appréciable; ils demandent à l'A.C.J.C. d'opérer la fédération des divers mouvements spécialisés. Aussi courageuse que le Pélican de Musset qui se donne lui-même à ses enfants, le 1er décembre 1935, l'A.C.J.C. réunit J.A.C., J.E.C., J.O.C., J.U.C., (il ne manque que J.I.C., un de nos présidents généraux, Roland Vinette, le fondera.)

Le 16 avril 1937, la nouvelle constitution est promulguée. L'A.C.C.C. est devenue l'organisme général d'action catholique de la jeunesse et partie constitutive soumise à la direction hiérarchique. Tout le prestige de l'A.C.J.C., ses locaux et ses finances servent à la formation exclusive d'un laïca chrétien.

Les jeunes d'alors, brûlés du même élan généreux d'apostolat que les jeunes de 1904 vivent avec énergie

cette nouvelle orientation. Plus de 300 sections spécialisées groupent au delà de 10,000 jeunes laïcs, à la conquête des âmes au Christ, à l'établissement d'un ordre social chrétien. La jeunesse canadienne-française s'ame- nuise au plan de l'universalisme. Chaque jeunesse avec ardeur, sous l'oeil de l'A.C.J.C. qui les fédère, multiplie dans son rayon social les manifestations extérieures d'un foi conquérante. Bientôt, ce zèle intense se propage à tout le pays. Monseigneur le chargé d'affaires de la délégation apostolique demande à l'A.C.J.C. d'organiser le congrès fédéral d'Ottawa. En octobre 1938, 600 délégués, de toutes langues et de toutes nationalités, mais unies par une même foi, fondèrent l'Union des jeunesses catholiques du Canada.

Au lendemain de cette puissante et vitale manifestation, l'A.C.J.C. allait recommencer. Du haut de la colline parlementaire, dans l'éclat merveilleux de ce pageant de masse, plus d'un ancien acéjiste a dû songer avec nostalgie à ces mots de Joseph Versailles : "Cette association est donc essentiellement une union patriotique." Plus d'un, car les démarches commencent et le 16 mai 1941, dans une lettre adressée au Père Paré, Son Excellence le cardinal Villeneuve "redonne l'autonomie au mouvement d'Action catholique, afin que l'A.C.J.C. conserve son caractère propre."

Presque 40 années maintenant se sont écoulées, depuis le 10 mars 1904. L'A.C.J.C. compte un nouvel aumônier, aucun groupe et 4 membres : Paul Leblanc, François Desmarais, P.-Emile Alain et Roland Vinette.

### III — Résurrection ou mort ?

Dans le silence absolu, dans le vide complet, l'A.C.J.C. est là. Cinq hommes dont seul l'aumônier a

un peu plus de trente ans. Oh ! ces hommes ont beaucoup mérité. Si nous pouvons aujourd'hui encore parler de l'A.C.J.C., nous le devons en grande partie au courage indomptable, à la volonté tenace de ces re-créateurs.

Et pis encore, la Palestre nationale était là qui reposait sur les épaules du comité. Des chiffres et des chiffres. Budgets, salaires, traites, comptes. Pourquoi ? C'est ça l'A.C.J.C. : quatre financiers et un aumônier qui discuteraient d'administration ? Et d'une résolution admirable, cette équipe nouvelle pour rejoindre, revivre la pensée de Bellavance et de Versailles — crée l'A.A.N.J. Maintenant que tout est amputé, car cette amputation coûte deux hommes à l'A.C.J.C. — Desmarais et Leblanc — les deux autres vont se consacrer allégrement à la fin essentielle de l'A.C.J.C. Le Conseil suprême de 1943 approuve la nouvelle Constitution.

### Véritable agonie

Deux hommes ont passé au travers de cette agonie, deux hommes ont préparé 50 nouvelles années à l'A.C.I.C., au milieu de l'oubli, de l'indifférence, des inquiétudes, deux hommes ont droit à notre gratitude : un président général, Roland Vinette, aujourd'hui directeur des Ecoles normales de la province; et un aumônier général, le Rév. Père Jacques Cousineau, s.j., aujourd'hui professeur de philosophie à Québec.

Bien que l'A.C.J.C. ait eu l'occasion à plusieurs reprises et sous différentes formes de donner une idée de ce qu'elle a fait depuis ce changement, il n'est peut-être pas inutile de redire ici l'orientation qu'elle a prise et l'oeuvre qu'elle accomplit. En tout premier lieu, il convenait de réadapter l'association à son nouveau rôle en

revisant sa constitution et en lui donnant de nouveaux organismes directeurs.

En 1940, lors d'une réunion tenue au Cercle universitaire, le 2 février, le Conseil suprême de l'A.C.J.C. fut présenté au public pour la première fois.

A cette occasion, il promulgua la nouvelle constitution et proclama le manifeste qui précisent les nouveaux buts de l'association. La plupart des journaux publièrent le texte intégral de ces documents. Il serait superflu, semble-t-il, d'y revenir de nouveau ici. On pourra d'ailleurs obtenir sur demande ces renseignements du secrétariat de l'association. Ce qui importe pour le moment, c'est de faire connaître les activités de l'A.C.J.C.

### Les actes

Un bureau de placement au service des jeunes et des moins jeunes. Un service d'assistance sociale aux familles nécessiteuses, est créé grâce à un groupe de jeunes filles dévouées. Une ferme-école, située à 25 milles de Montréal dispense pendant deux ans, des cours gratuits avec pension gratuite pour les jeunes agriculteurs. Le cours était d'une durée de quatre mois et près de 400 jeunes gens en profitèrent. Un service récréatif fut créé pour subvenir aux besoins de nos militaires avant même que ne soient organisés les services auxiliaires de la Défense nationale. Un service de librairie fait bénéficier ses membres d'une documentation recueillie à leur intention, etc.

Depuis, l'A.C.J.C. a recommencé de vivre. Le Concours oratoire est né, le Concours de vacances, la Fête de Dollard, la quête publique, les Oeufs de Pâques ont assuré une publicité et une finance souvent avantageuse.

"CHANTIERS" après "JEUNESSE" a repris la succession léguée par "LE SEMEUR".

Les temps modernes s'analysent difficilement et je laisserai aux membres de 1962 le soin d'étudier nos politiques actuelles, d'en peser les conséquences. Contentons-nous de commenter les derniers détails de l'histoire de notre association devenue maintenant l'A.J.C.

Le vide créé par 10 ans de silence dans le domaine national et social, chez les jeunes alarmait le Conseil de la vie française. Après une enquête sérieuse menée dans nos maisons d'éducation, ce Conseil pouvait remettre à l'assemblée épiscopale de notre province, un mémoire dont deux conclusions réelles, mais terribles allaient précipiter les faits : 1) il n'y a pas d'éducation nationale chez nos jeunes; 2) aucun mouvement patriotique n'agit efficacement en ces milieux.

Une commission épiscopale formée de Mgr Desranleau, de Mgr Douville et de Mgr Garand est chargée d'étudier cette question et de soumettre un rapport sur les possibilités d'un mouvement de jeunes. La conclusion officielle nous en parvient sous forme de propositions au Conseil.

L'A.C.J.C. doit être ressuscitée pour éviter tout conflit ou mésentente avec les mouvements spécialisés d'Action catholique. Cette commission épiscopale tel qu'il apparaît au procès-verbal de l'assemblée de nos évêques propose que nous modifions notre sigle pour A.J.C.F. (Association de la jeunesse Canadienne-française.)

Cette proposition ne reçoit qu'une légère éliision. Le "F" est supprimé, car il risque par trop une évocation féminine.

C'est ainsi, que tout est alors soumis au Conseil suprême de l'A.C.J.C. (novembre 1951). Ce Conseil su-

prême mandate le Comité central des pleins pouvoirs pour le choix d'un nouveau sigle. Le Central recueille les opinions et conseils des anciens, pendant que le Conseil suprême, membre à membre, ratifie. Ainsi, depuis janvier 1952, nous sommes : l'A.J.C.

### **Depuis 1952**

Qu'avons-nous fait depuis 1952 ?

Sous la conduite de Gaétan Legault et d'Albert Roy l'A.J.C. a progressé d'une façon surprenante. On peut dire qu'elle est maintenant solidement assise et organisée. En passant, nous tenons à souligner le rôle capital qu'ont joué le Conseil de vie française en Amérique et la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Par leur apport financier considérable, ils ont contribué directement à la renaissance de l'A.J.C.

### **Triple devoir**

Nous considérons que la période de renaissance est maintenant terminée et que l'A.J.C. est capable de remplir pleinement sa tâche qui est triple : formation nationale et sociale de la jeunesse du Canada français, préparation d'une relève pour tous nos mouvements adultes qu'ils soient de nature nationale, coopérative, financières ou autres et aide directe à tout ce qui se fait ou se passe au Canada français.

Une chose est certaine : nous sommes conscients de l'importance de notre mouvement et de sa nécessité. Nous n'avons qu'à jeter les yeux sur le passé et voir cette innombrable armée de jeunes formée par l'A.C.J.C. travaillant aujourd'hui partout, dans tous les domaines, faisant leur marque et tenant le coup, pour comprendre le rôle d'un mouvement comme le nôtre. D'ailleurs, nos anciens, à qui nous devons tout, constituent notre meil-

leur encouragement et notre plus grande fierté.

Nous savons que l'on compte sur nous. Notre absence s'est fait et se fait sentir. Nous ne voulons pas que les espoirs que l'on fonde sur nous soient perdus. Ils ne le seront pas. Nous allons faire ce que l'on attend de nous, nous allons répondre à la demande. Rien ne nous en arrêtera . . .

On aura toujours des difficultés; c'est inhérent à toute organisation, à tout mouvement et encore bien plus à un mouvement de jeunesse comme le nôtre. Elles ne nous font pas peur. Un mouvement de jeunesse ne doit pas se laisser abattre par les problèmes, si graves soient-ils. A chercher des solutions on trouve un élan qui nous pousse plus loin.

Les dirigeants de l'A.J.C. sont pleinement au courant des dangers que court notre groupe ethnique et ne se laissent pas leurrer par de trompeuses apparences. Comme nos aînés, nous avons l'oeil ouvert et nous entendons réagir et veiller.

### Les effectifs

L'A.J.C. comprend maintenant six comités régionaux : deux à Montréal, un à Québec, Hull, Rimouski, Chicoutimi. Deux autres sont en formation : Saint-Hyacinthe et Trois-Rivières. Nous avons des têtes de pont dans tous les diocèses de la province et des cercles isolés hors de celle-ci. "Chantiers" est toujours notre journal.

Plus de 55 cercles sont maintenant affiliés. Ils reprennent la tâche des jeunes d'il y a cinquante ans et vont rejoindre, en bâtissant de nouveau, l'histoire de cent mille jeunes d'un demi-siècle d'A.C.J.C.

D'autres sont en formation; actuellement, il se fonde une moyenne de cinq cercles par mois et ce, dans le

Québec. Nous n'entendons pas arrêter là, mais voulons répondre à la demande partout.

Ce demi-siècle d'existence a donné à notre race des chefs et des travailleurs. Ils ont contribué directement au progrès de notre groupe. Nous voulons que l'autre demi-siècle soit de même. Il le sera.

Encourager l'A.J.C. c'est travailler directement à l'avancement de la race canadienne-française, ne l'oublions pas.

Mario Dumesnil et  
Le Comité central de l'A.J.C.

### **MOLIÈRE À LA RESCOUSSE !**

Nous ne nous lasserons jamais de souligner les avantages du bilinguisme. Ils sont à ce point nombreux que nous n'oserions tenter une simple énumération. Disons en tout cas qu'une maîtrise convenable du français et de l'anglais est indispensable pour qu'un Canadien se sente vraiment dans sa patrie dans les dix provinces canadiennes. A cet égard, nous n'avons pas beaucoup de reproches à adresser à nos compatriotes; par nécessité, ils ont dû apprendre à se débrouiller en anglais. Nous n'avons pas non plus de reproches à adresser à nos concitoyens anglophones, puisqu'après tout chacun agit à sa guise et en toute liberté, mais nous devons constater, à regret, qu'ils sont trop peu nombreux à avoir consenti l'effort nécessaire à l'acquisition d'une langue autre que la leur.

(Bulletin SSJB)

# CHRONIQUE DU CINÉMA

PAR CLAUDE SYLVESTRE

## LE CINÉMA CANADIEN

*Si nous avons l'occasion de manipuler quelques tiroirs des archives du cinéma canadien, nous en retirons une certaine vision d'ensemble qui, toute superficielle qu'elle puisse être, hante l'esprit et fatigue les nerfs. . . Voir d'un seul coup ce que nous avons fait de notre cinéma depuis le début est une sorte de cauchemar concentré. Ordinairement les films canadiens nous arrivent au rythme d'un par année et lorsque nous les voyons à leur sortie, ils ne sont qu'un évènement isolé qui se rattache difficilement à ceux qui l'ont précédés. Nos préjugés, malgré qu'ils soient souvent justifiés, nous font négliger de considérer le film comme "une oeuvre" faisant partie d'un phénomène cinématographique qui a son importance en soi. Un film canadien c'est une pellicule pleine de défauts. Nous avons l'habitude de dire : l'éclairage est mauvais, les acteurs sont gauches, le scénario est primaire, et ainsi de suite. Mais si ce n'était que cela ! Hélas, les défauts particuliers à un film sont devenus lois générales pour les autres. Pourquoi ? Que signifie cette tournure générale du cinéma canadien ?*

## ANÉMIE GÉNÉRALE

*Tout ce tient. Rien n'est un hasard. Nos fautes ou nos qualités, au niveau d'une expression artistique ne peuvent pas être une question d'individu. Elles sont le résultat d'une anémie générale.*

*Le cinéma est un art tributaire de la technique, comme l'architecture. L'art d'un architecte ne s'exprime pas uniquement par un petit dessin, tout génial qu'il soit. Il s'incarne dans du béton, des chiffres, des lois, l'activité de nombreux ouvriers. L'architecture pouvait être un bon exemple pour le cinémathographe. Elle avait mis des millénaires à découvrir ses possibilités. Le cinéma, lui, pouvait maintenant tout découvrir dans les quelques années qui suivirent son invention définitive au début du XXe siècle.*

*Pour nous, la présence de notre architecture n'était pas en mesure de nous enseigner grand chose, de nous transmettre le sens d'une technique évoluée au service d'une expression artistique pure. Nous n'avions qu'un art architectural batard; il suffit de regarder nos églises et nos maisons neuves pour nous en convaincre. Et lorsque nous avons abordé le cinéma, nous avons cinquante années de retard sur des pays qui, eux, avaient fait de la recherche technique et esthétique depuis les frères Lumière.*

### ART DIFFICILE

*Le cinéma était un art difficile, dépendant d'une technique. Il était né en 1895, nous l'avons abordé en 1944, avec assurance et comme si nous avions tout assimilé. Le résultat fut proportionné à notre insouciance. . .*

*Et quels sont ceux qui sont les plus insoucians de l'expression artistique dans un pays? Sûrement quelques fabricants de saucisses. Nous n'avons même pas contourné cette difficulté, car notre cinéma fut une initiative de commerçants bornés. La situation était idéale pour tout rater. Les industriels voulaient faire de l'argent. Ils avaient décidé de faire des films pour augmenter leurs revenus. Pas*

*un artiste, pas un industriel de convoqué. Nous étions prêts. . .*

### NOS FILMS

*En 1944 ce fut LE PÈRE CHOPIN. Sur une pellicule de long métrage, pour la première fois des Canadiens doivent se servir d'une caméra pour raconter une histoire. Il s'agit de faire vivre des êtres, d'exprimer des sentiments par le langage des images. Le film ne fut que le squelette rigide d'une histoire sans souplesse. Mais il avait la qualité, très rare par la suite, d'être un récit simple, sans prétention, qui ne se situait pas encore au niveau du mélodrame grossier.*

*LA FORTERESSE nous annonça bientôt notre entrée dans les émotions fortes. Nous allions répéter gauchement une intrigue sans originalité de centaines de films américains.*

*UN HOMME ET SON PÉCHÉ fut une création de chez-nous, celle-là. Son succès populaire comme livre et surtout comme roman radiophonique en fit un film qui tabla d'avance sur notre sympathie. Le film bouscula par sa réalité toute nue notre monde imaginaire qui depuis longtemps se nourrissait de descriptions naïves, de voix et de sons familiers. Il aurait fallu des dimensions poétiques très vaste pour qu'UN HOMME ET SON PÉCHÉ puisse devenir une oeuvre cohérente et sensible d'après ses seules images.*

*Le film SÉRAPHIN ne fut que le 2e épisode du précédent.*

*LE CURÉ DE VILLAGE, d'après un scénario de Robert Choquette, pour la première fois peut-être permet à nos comédiens de nous révéler qu'ils ont des têtes cinématographiques.*

*SON COPAIN et DOCTEUR LOUISE* étaient deux co-productions qui nous firent naviguer du Canada à la France dans un continuel mal de mer.

*Le GROS BILL* nous engagea dans la brutalité et les thèmes cinématographiques stéréotypés. L'agencement des atmosphères louches prirent le dessus sur la recherche des sentiments.

*LUMIÈRE DE MA VILLE* fut la première oeuvre élaborée d'un bout à l'autre par des Canadiens français. Une comédie sentimentale et musicale. . .

*LA PETITE AUBRE L'ENFANT MARTYRE* est le prototype du mélodrame primaire. Un fait divers, devenu une sorte de légende morbide qui servit d'inspiration à un jeune cinéma que l'on traitait déjà comme un vieux radoteur ayant exploité toutes les autres sources d'un répertoire possible.

*ETIENNE BRULÉ* fut une sorte d'opérette, une espèce de grand jeu scout pris au sérieux.

### UN FILM MOYEN

*TIT-COQ* nous apporta le premier film basé sur un scénario vigoureux. Cette histoire piquante, nerveuse, sincère avait eu la carrière la plus glorieuse de notre théâtre national. *TIT-COQ* était la création d'un homme que nous avons toujours considéré comme le maître du travail bien fait, de la rigueur, de l'objectivité. La venue de Grattien Gélinas au cinéma nous donnait de l'espérance. Allait-il s'imposer comme au théâtre? Aurions-nous enfin notre première oeuvre cinématographique originale? Transportés dans le film, les dialogues de Grattien Gélinas gardèrent leur valeur originale. Les phrases de *TIT-COQ* rejoignaient encore cet art populaire capable de puiser dans les réac-

*tions profondes et spontanées du peuple. Mais le film n'apporta aucune dimension nouvelle à l'oeuvre théâtrale et à notre expression cinématographique tout court. Malgré nos préjugés favorables au départ, TIT-COQ resta au niveau d'un film moyen. La mise en scène rigide et froide exprima très mal le monde intérieur des personnages. Et elle était dépourvue de tout sens du cérémonial. Nous avons manqué le bateau.*

*LE ROSSIGNOL ET LES CLOCHES* qui suivit TIT-COQ fut sans importance par rapport à tout ce que nous avons vu du cinéma canadien. Une comédie dramatique et musicale de 93 minutes laborieuses.

*COEUR DE MAMAN* nous replongea obstinément dans la sentimentalité à la petite mesure. Une maman qui souffre, des enfants méchants, etc., d'après un scénario d'Henri Deyglun.

*Le dernier né, le 15e, fut de triste mémoire : L'ESPRIT DU MAL. Des hommes de métier maintenant, des techniciens, des comédiens ont été obligés de tourner, aux prises avec une sorte de fatalité historique, une histoire de séance de collègue ayant pu s'inspirer d'un récit d'ALLO POLICE.*

### QUINZE = ZÉRO

*Quinze fils de fabriqués; aucun de qualité. Sauf pour TIT-COQ, personne a quelque chose à dire. Les histoires auraient pu nous venir de scénaristes français qui travaillent à la petite semaine. C'est alors que nous avons entendu dire qu'au Canada il était impossible de faire un film qui se tienne, que nous avons aucun technicien assez sûr pour marquer une oeuvre, pas d'intellectuels assez virils pour traverser l'épreuve de penser des images sans rabaisser leur pensée. Mais nos prédictions étaient fausses, faciles. Les*

*exigences d'un nouveau mode d'expression devaient nous en donner la preuve.*

### LE REVEIL

*Comme providentiellement, au beau milieu de notre dormante tranquillité cinématographique, les exigences de la télévision sont venues nous pousser dans le dos. Du jour au lendemain, nous avons été en mesure de construire des studios, de dépenser des millions, d'engager des centaines de techniciens à des prix alléchants. Et voici qu'au cours d'une année, nous qui avons été incapables de produire un seul long métrage de qualité, nous réalisons des centaines d'heures d'images correspondant à des cinquantaines de longs métrages. Une organisation gigantesque, mise sur pied à la hâte, réalise le miracle de produire des images, de parler avec des images, d'emblée acceptables, alors que nous n'avions pas encore réussi un seul film. Une organisation gouvernementale venait de réunir les intellectuels, les techniciens, les comédiens de tout un pays dans un effort de coordination, sans aucune préoccupation mercantile. Faudrait-il que le gouvernement s'occupe aussi du cinéma pour le rendre acceptable ? Peut-être, mais sous une forme qu'il faudrait étudier longuement pour sauvegarder toute liberté d'expression. Pour le moment il nous a donné la balance de notre actif cinématographique en subventionnant les productions de L'OFFICE NATIONAL DU FILM.*

### L'O.N.F.

*Cet organisme produit en moyenne chaque année 250 à 300 films qui sont traduits en 7 ou 8 langues et distribués un peu partout dans le monde. Ce sont des courts métrages documentaires destinés à faire connaître le Canada.*

Les films sont commandités par les différents ministères qui se servent du cinéma comme moyen d'information, de diffusion et de propagande. À L'OFFICE NATIONAL DU FILM l'on fait aussi des films fantaisistes et du travail de recherche, de l'expérimentation sur les prises de vues. Les dessins animés de l'Office sont d'une qualité qui les mettent en compétition avec les productions mondiales du même ordre. Cet organisme a fait de nombreux films insipides, mais c'est grâce à lui si le cinéma canadien s'est fait remarquer sur le plan international par quelques autres. L'Office a permis à un jeune génie de travailler de la pellicule. Et il s'agit de mentionner le nom de Norman McLaren dans un festival de cinéma pour éveiller la conversation. Au Canada McLaren est pourtant peu connu et il est amusant de voir certains Canadiens revenir d'Europe et nous apprendre que l'on vient de leur enseigner l'oeuvre de ce Canadien.

### DES CHEFS-D'OEUVRE

McLaren est celui qui a créé les premiers chef-d'oeuvres canadiens. Il a le cerveau d'un inventeur, les mains d'un artisan, la simplicité d'un enfant, l'imagination d'un fou et les ailes d'un poète, nous dit Claude Jutras qui eut l'occasion de travailler avec lui. Norman McLaren ne cesse pas d'étonner; il fait du dessin animé en traçant les images directement, avec un pinceau, sur la pellicule. Il trace les sons, en imitant sur la bande sonore les motifs qu'inscrivait l'enregistreuse optique. Depuis quelques temps il utilise la technique de l'animation pour photographier des êtres vivants. Il s'amuse à faire le contraire de ce que disent les manuels. Il en résulte toujours de l'humour et de la poésie. Son dernier film NEIGHBOURS, est un appel à la tolérance universelle entre les hommes. McLaren est

*un idéaliste sincère. Il croit en une paix et une fraternité humaines. Il parvient avec un pouvoir magique qui lui est propre à faire des films d'une éclaboussante richesse visuelle et d'une étrange musicalité, sans l'usage de cinéma ni d'appareil d'enregistrement, ce qui n'est pas banal.*

### RENOMMÉE MONDIALE

*McLaren par l'OFFICE NATIONAL DU FILM nous a donné les premiers films canadiens qui furent reconnus mondialement. Son nom se rattache à la première histoire de notre aventure cinématographique.*

*Mais nous attendons encore notre production de l'entreprise privée qui nous réjouira le coeur et l'esprit. Jusqu'à ce jour, faire un film fut une entreprise financière chez nous et rarement un moyen d'expression pour des gens qui avaient quelque chose à dire. On ne choisit pas des sujets comme COEUR DE MAMAN ou AURORE avec le but d'exprimer une richesse inérente à une communauté. On veut tout simplement rejoindre le public, rapidement, sans effort. Et on le conditionne dans la facilité, et la vulgarité.*

*Le film canadien devra jaillir de la méditation, se réaliser pour dire ce que l'on n'est plus capable de garder pour soi. Et alors seulement il y a des chances qu'il touche à l'universel, qu'il rejoigne une communauté.*

*Jusqu'à présent, nos films furent une suite de scènes lourdes, mal liés. Le jeu des passions y est encore primitif. (1) Il nous faudrait découvrir dans les misères vécues par notre peuple le cri de l'universelle détresse humaine pour qu'un jour tout se tienne ensemble.*

*Il n'y a qu'une seule issue: ouvrir notre coeur. Après les caméras sauront devenir savantes et subtiles dans nos mains.*

*Notre échec cinématographique est un échec de notre culture, de notre pensée. Nous n'avons pas voulu nous servir aveuglément du cinéma pour nous mettre à nu, pour témoigner ce que nous sommes.*

CLAUDE SYLVESTRE

---

1 — Fernand Cadieux, Découpage No 15.

---

## NOTRE PART DANS L'ASSURANCE-VIE

S'il est un domaine de notre activité économique où nous avons fait depuis une quinzaine d'années des gains des plus encourageants pour notre avenir national, c'est celui de l'assurance-vie. En 1938, nos compagnies et sociétés canadiennes-françaises d'assurance-vie touchaient \$2,949,000. de primes; en 1951, elles en encaissaient \$29,390,400. Donc, nos institutions d'assurance-vie ont vu tripler le montant de leurs primes perçues dans notre province; le montant des primes qu'elles ont encaissées de 1938 à 1951 s'est accru dans la proportion de 7 à 1, puisqu'il est passé de \$2,949,000. à \$22,390,400. de 1938 à 1951.

Il est à souhaiter, comme c'est à prévoir, que ce progrès se continue. Il serait absurde de vouloir, d'une part, se libérer économiquement en se bâtissant les institutions nécessaires au plein exercice de la liberté d'un peuple et, d'autre part, par insouciance ou négligence, ou manque de sens pratique, de priver ces mêmes institutions de ce qu'elles ont besoin pour se développer et exercer leur action bienfaisante.

# NOTRE LITTÉRATURE

par Jean-Charles Janguay

## Coup d'oeil sur notre poésie

Les peuples comme les individus subissent des métamorphoses. Ils se composent une physionomie à nulle autre identique. Un adolescent devient une personnalité, un sujet autonome le jour où il peut extérioriser, en son propre langage, ses sentiments profonds. Sans quoi, il est taxé d'infantilisme, de psittacisme.

Nos poètes ont subi pendant longtemps de fortes influences étrangères. Ce fut une période de mimétisme.

Louis Fréchette fut une réplique fidèle en terre d'Amérique de Victor Hugo, poète épique. Il écrivit la Voix d'un Exilé comme Hugo, les Châtiments.

Crémazie est le fruit un peu tardif du romantisme français.

Laissons là le passé. Ce furent les balbutiements et la recherche douloureuse, pas toujours mal réussie d'ailleurs, de l'expression d'une culture en voie de formation et désireuse malgré tout de survivre, au milieu d'un groupe hostile. "C'est un peuple sans histoire et sans littérature". (Durham).

## La maturité

Nous avons vieilli. Nous entrons dans la phase de maturité intellectuelle. Une oeuvre comme celle de Jacques Lavigne : "L'Inquiétude humaine", publiée chez Aubier, est une réussite et une invitation à continuer en ce sens.

La jeune poésie, au milieu de bien des tâtonnements, assimile ses maîtres d'outre-mer, les Eluard, les Rilke,

les Saint-John Perse, les Pierre-Jean Jouve. "Les abeilles pillotent de cà, de là les fleurs; mais elles en font après le miel, qui est tout leur : ce n'est plus thym ni marjolaine" (Montaigne). L'originalité, l'estampillage, viennent après une phase d'assimilation.

La jeune poésie vient de lancer aux Editions de l'Hexagone, une série de recueils poétiques dont les auteurs ont à peine la vingtaine. Sans doute que la critique se charge de séparer l'ivraie du bon grain, mais il n'en reste pas moins qu'au milieu des coups d'essai, tout n'est pas gaucherie.

### Les encourager

Nous ne demandons pas à la critique d'être douce-reuse, de distribuer sans trop de discernement des fleurs à tout venant : reproche amer que l'on adressait à Mgr Camille Roy. Son intention n'était pas, après tout, si blâmable : nous croyons qu'elle résidait en l'idée d'encourager ses compatriotes à ne pas désespérer.

A côté de la jeune poésie, plus riche en promesses qu'en réalisations, est bien campée, une poésie forte, comme celle d'Alain Grandbois, d'une Anne Hébert, d'un Eloi de Grandmont, d'un Sylvain Garneau et avant tout d'un Saint Denys-Garneau.

Et des critiques français se pâment devant l'aventure poétique de nos compatriotes, alors que nous, peu conscients de ce que nous valons, nous n'y allons pas de notre enthousiasme.

Nos poètes tendent une main fraternelle et désirent engager un dialogue chargé d'humanité avec chacun d'entre nous. Un Saint Denys-Garneau a vécu un drame spirituel dont tous les éléments ont germé au Canada français. Cet être inquiet et assoiffé de métaphysique,

de dépassement, n'a pas simulé sa situation, son angoisse et ne l'a pas emprunté à un poète d'outre-mer. Une crise intérieure l'a rongé et fatalement fossoyé :

"Mon coeur cette pierre qui pèse sur moi.

. . .

"Ma solitude au bord de la nuit

N'a pas été bonne."

. . .

Ne me dérangez pas je suis profondément occupé".

### Familles d'esprit

Il existe chez nos poètes des familles d'esprit. Les uns livrent un message d'espérance, de jovialité; d'autres entonnent des "chants désespérés". Saint Denys-Garneau a quelque parenté avec Nelligan. L'un et l'autre ont été fauchés dans la fleur de l'âge, saisis d'une frénésie :

"Dégoût, Haine et Névrose, entre eux, ont disputé".

(Le vaisseau d'or)

Anne Hébert et Alain Grandbois laissent voir à fleur de peau une sensibilité d'enfant. Ils chantent l'hymne à la vie.

"A quoi rêvais-je tantôt,

Que j'étais si bien ?

Quel est ce flux

Et ce reflux

Qui montent en moi

Et me font croire

Que je m'étais endormie

Sur une île ?" (Songes en équilibre).

### Elle existe

Il existe donc une poésie canadienne d'expression française. Dans son enfance, elle fut foncièrement pay-

sanne, régionaliste, patriotique et religieuse. Mais aujourd'hui, elle devient personnelle et intérieure. Elle est sourcilleuse comme un adolescent qui est mordu par les affres de la vie. Elle dessine des conflits de conscience, des prises de possession, devant l'ambiguïté des chemins de la liberté et des orientations possibles d'une existence.

Le temps n'est plus des gazettes rimées à la Bibaud et à la Bédard, mais la jeune poésie est pantelante et palpitante. Elle se façonne un destin qui lui est propre. Car l'homme est dans les mains de son conseil, "in manu consilii sui" (Eccli., XV, 14). Et notre élite intellectuelle devrait développer son flair pour goûter avant que la critique française ne l'y invite les oeuvres de nos poètes. Ce n'est pas un comportement adulte que celui d'attendre le signalement d'une tierce personne avant de se prononcer et de goûter une oeuvre littéraire.

Sir Wilfrid Laourier disait que le 19ème siècle était celui des Etats-Unis et que le 20ème siècle serait celui du Canada. Pourquoi ce jugement prophétique qui se réalise ne serait-il pas valable à la fois dans le domaine économique et dans le domaine littéraire ?

*J.-C. Tanguay.*

---

## NOTRE NATALITÉ

C'est à notre natalité que nous devons l'augmentation de la proportion des canadiens d'origine française dans le groupe catholique; et ce progrès du groupe catholique d'origine française a été plus que proportionnel; il a même plus que compensé l'augmentation de la proportion des catholiques d'origine britannique due en bonne partie à l'annexion de Terre-Neuve qui a apporté au Canada 109,156 catholiques d'origine britannique et 8,570 catholiques d'origine française.

# entre 4 yeux

## POURQUOI L'UNION JACK SUR NOTRE DRAPEAU ?

Il y a lieu de s'étonner de l'attitude prise par la Chambre de commerce du Canada au sujet du drapeau canadien. Celle-ci a en effet approuvé, à son congrès d'Halifax, une résolution précisant que l'Union Jack devrait être conservé dans tout drapeau national. Est-ce bien là l'opinion de la majorité de ses membres? Nous refusons de le croire. Nous pensons plutôt que c'est celle d'un petit groupe qui hésite encore à faire disparaître l'un des emblèmes du colonialisme.

Selon le procureur de la résolution, le capitaine J. Jeffery, de la Chambre de commerce de London, on a soumis cette proposition, non dans le but d'offenser les Canadiens qui ne sont pas de

cet avis, mais parce que l'Union Jack fait depuis longtemps partie des drapeaux utilisés au Canada. Lui-même n'a pas d'objection à ce que l'on y insère d'autres emblèmes.

Mais pourquoi vouloir inclure un emblème étranger dans notre étendard national? Le Canada n'est-il pas un pays libre, souverain, donc en droit de se donner un drapeau qui révèle, non pas sa soumission à un autre pays, mais son indépendance et sa puissance? Un drapeau n'est tout de même pas une question de sympathie. Pour être beau, il doit aussi être simple, et ne pas contenir toutes sortes d'emblèmes. Un seul du reste suffit: l'emblème du Canada,

celui auquel se rallient tous les vrais Canadiens.

Il serait plus que temps d'autre part que le gouvernement reprenne l'étude de cette question controversée et propose l'adoption d'un étendard réellement distinctif. Que nous ayons jusqu'ici arboré le Red Ensign, le drapeau de la marine britannique, passe encore, mais que nous le conservions à cause de l'opposition d'un petit groupe, cela serait ridicule. Le Canada est aujourd'hui l'un des plus puissants pays du monde, et il devrait au moins posséder son propre drapeau.

C'est sans doute après avoir médité ces pensées que la Chambre de Commerce du Québec réunie en congrès à New-York a de son côté adopté une résolution tout à fait à l'opposé et stipulant que le futur drapeau canadien ne devrait contenir l'emblème d'aucun pays. On dira sans doute que le Québec continue de jouer son rôle de

province à part dans la Confédération. Peut-être, mais en agissant ainsi la Chambre de commerce provinciale n'est pas à part dans le monde. Elle suit prudemment le mouvement nationaliste qui se dessine à travers le monde. L'Inde, l'Égypte, l'Iran, le Maroc, la Tunisie pour ne citer que ces pays, travaillent dans le sens de leur indépendance complète de tout pays. Notre province suit avec sagesse la reconquête de ses destinées et le Canada doit lui aussi marcher dans le même sens. La plupart professent même ici au Canada la politique du nationalisme et ce serait vraiment rétrogradé que d'adopter le point de vue de la Chambre de Commerce du Canada. Il est par contre très sage de suivre l'opinion de celle de la province de Québec. Plusieurs députés de notre région assistent à ces assises et leur manière d'agir nous satisfait pleinement.

(Le Progrès du Saguenay)

---

# EN LA BALANCE

## L'OR ET LE FER SONT DEUX

... mais quand on les regarde de près, on s'aperçoit vite de la différence. Ainsi des maisons d'affaires. On doit les juger à l'oeuvre. La maison J.-W. JETTÉ, spécialiste en chauffage-plomberie, a fait de nombreuses installations pour églises, institutions, industries, hôpitaux. Son concours est apprécié non seulement dans le Québec mais aussi dans les autres provinces.

Pionniers du véritable  
CHAUFFAGE PAR RAYONNEMENT  
au Canada



MARquette 4107  
360 est, rue Rachel  
MONTRÉAL

---

## TABLE DES MATIÈRES

Editorial :	
<i>Les sophismes de M. Saint-Laurent</i> .....	181
Pierre Elliott Trudeau :	
<i>La démocratie est-elle viable au Canada français ?</i> .....	190
Dieudonné Massé, o.f.m. :	
<i>Qui viendra en aide à Port Colborne ?</i> .....	227
Gaétan Legault :	
<i>La centralisation est-elle inévitable ?</i> .....	212
Noël Dorion :	
<i>Une autre forme de la centralisation</i> .....	223
Mario Dumesnil :	
<i>Cinquantenaire ... et résurrection</i> .....	243
Profils :	
<i>Antonio Perrault</i> .....	221
<i>Le directeur</i> .....	201
J.-C. Tanguay :	
<i>Notre littérature</i> .....	263
Claude Sylvestre :	
<i>Le cinéma</i> .....	254
<i>Les contes du Père Ambroise</i> .....	232
<i>Entre quatre yeux</i> .....	267

## UN BON MOYEN

Dans votre budget personnel ou familial, faites la part de l'épargne aussi large que possible.

Dès que vous touchez quelque argent, commencez par prélever tout ce que vous pouvez mettre de côté. Déposez-le tout de suite à votre compte en banque.

C'est le meilleur moyen d'éviter les dépenses inutiles.

## BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, plus de \$490,000,000

558 bureaux au Canada  
72 succursales à Montréal

Hommages aux collaborateurs de  
L'ACTION NATIONALE

# J.-R. GREGOIRE

QUINCAILLERIE



FA. 1167

3605, Ontario est, Montréal

Tél. HA. 0200-0209

**PERRAULT et PERRAULT**

AVOCATS

914 St-Denis — Suite 212 — Montréal, Canada

ANTONIO PERRAULT, C.R.

Rés. : 64, ave Nelson, Outremont. Tél. DO. 6342

JACQUES PERRAULT, L.L.D.

Rés. : 4390, boul. Pie IX, Tél. CL. 3580

Les cafés et confitures de

**J.-A. Désy**

LIMITÉE

SONT LES MEILLEURS — EXIGEZ-LES

Marcel ALLARD

Gérant général

**COMPAGNIE DE BISCUITS STUART Ltée**

Biscuits — Gâteaux — Tartes

235 ouest, ave Laurier, Montréal

CR 2165

Lisez

**“LE DEVOIR”**

LE JOURNAL DES GENS QUI PENSENT

# TOUS

les membres d'une famille  
peuvent maintenant  
s'assurer ensemble.  
Dès le décès,  
chacun lui laisse  
un capital.  
La prime est petite,  
parfois réduite;  
son versement  
peut même cesser.  
La police comporte  
une valeur de rachat  
et des dividendes.  
La connaître,  
c'est l'acheter.  
Nos explications  
sont données  
gratuitement.

## CAISSE NATIONALE d'ÉCONOMIE

FLAVIUS GAGNÉ, C.L.U., gérant  
Montréal "6"  
60 ouest, rue Saint-Jacques  
Montréal (1)—PL 1807

# DES PRIMES EQUITABLES

Pourquoi faisons-nous  
partie de la C.U.A. ?  
Parce que cette  
affiliation permet à nos  
assurés de verser des  
primes équitables.  
Basées sur une longue  
expérience scientifique,  
elles représentent  
vraiment les pertes  
causées par le feu, les  
frais d'administration  
et un modeste profit.

**SOCIÉTÉ  
NATIONALE  
D'ASSURANCES**

41 OUEST, RUE ST-JACQUES,  
MONTRÉAL 1,  
HA. 3291

# La Sauvegarde

ACTIF	\$30,000,000
ASSURANCES EN VIGUEUR	\$159,000,000
PROTÉGEANT	100,000 assurés

Ce sera un titre de gloire pour LA SAUVEGARDE que d'avoir été la première compagnie canadienne-française à s'aventurer sur un terrain qui semblait jusqu'alors réservé à d'autres. Durant longtemps, elle fut la seule, mais ses succès encouragèrent les initiatives et facilitèrent la naissance des compagnies canadiennes-françaises fondées au cours des dernières années et auxquelles nous souhaitons le plus grand succès.

NOVEMBRE 1954

Pierre DesMarais

Imprimeur Graveur        Printeur Graveur  
Lithographe    Lithographe